PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 SEPTEMBRE 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 28 août 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 110 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 38 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;
Présents: MM. ~~R. BIEFNOT~~, MILLER, MM. ~~CARPENTIER~~, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.~~TAQUIN~~, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM.SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, avec votre permission, nous allons entamer nos travaux. Je dois tout d'abord excuser l'absence des Echevins Richard BIEFNOT et Jean-Claude CARPENTIER ainsi que des Conseillers et Conseillères Jérôme MANDERLIER, Christine JOARLETTE et Véronique BLAZE. Les points 54 et 83 sont retirés; quant aux points 105e) et 105 f), ils sont remis. Je ne doute pas que connaissant votre ordre du jour par cœur, vous voyez immédiatement de ce dont il s'agit. Alors, le procès-verbal, comme à l'accoutumée, est ici; pas de remarques d'ici la fin du Conseil et ce procès-verbal sera considéré comme définitivement approuvé et chacune de vos paroles transcrites.

1e objet: Conseil communal. Commissions. Remplacement d'un Conseiller communal MR à la Commission de l'Aide sociale (C.P.A.S.) par une Conseillère communale MR. Secrétariat C/01

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

2e objet: POLICE-CIRCULATION

a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à la réfection d'un raccordement d'avaloir rue du Moulin d'Havré à Havré. Police 6002/HAV/56

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau sur une conduite à Cuesmes, rue H. Delanois. Police 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à la réfection d'une conduite d'eau à Cuesmes, rue H. Delanois. Police 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite au remplacement d'une conduite d'eau à Cuesmes, rue H. Delanois. Police 6002/186

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

3e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 31 août 2002 à Mons. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

4e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances pour la location d'un appartement sis Esplanade du Dragon, 234, Mons. Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

5e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis Grand-Place 4/D à 7000 Mons. Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

6e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 7 juillet 2001 à Jemappes. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

7e objet: Site des Grands Prés. Renonciation au transfert des voiries et approbation de la convention précisant les obligations de gestion mises à charge de la Ville de Mons Contentieux GP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous vous souviendrez que les investisseurs des Grands Prés sont venus présenter l'ensemble du projet lors de notre séance du Conseil communal, avec le 25 juin 2002, un permis d'urbanisme avec le concept de cession gratuite à la Ville des voiries et des abords. Il se fait qu'en date du 6 décembre 2002, une nouvelle circulaire ministérielle est venue indiquer que s'il y avait remise ou cession gratuite, la TVA des travaux concernés ne pourrait plus être déduite par les promoteurs. Cette TVA qui est de l'ordre de 2 millions d'euros occasionne, bien entendu, chez les investisseurs une difficulté qui, très objectivement, n'avait pas été programmée dans l'ensemble de la discussion que nous avons

eue avec eux à un moment "non suspecto". Dès lors, c'est clair que nous pourrions être extrêmement fermes en disant, tant pis, c'est comme cela. D'un autre côté, je pense que nous avons une responsabilité de correction dans l'ensemble du dialogue que nous avons eu avec les Grands Prés, il me semble, en tous cas, que dans la transparence, les choses ont été mises au point. Toute une série d'obligations, dotations de nos institutions patrimoniales et ainsi que toutes nos impositions urbanistiques, tout cela a fait l'objet d'un accord global et dès lors, nous avons fait examiner cela par nos juristes. C'est clair que la Ville n'est pas obligée d'accepter une quelconque cession, donc on peut nous céder ce qu'on veut, d'ailleurs il y en a beaucoup qui sont prêts à le faire, ce n'est pas pour cela que nous sommes obligés d'accepter la cession. Et donc, l'idée serait qu'il n'y ait pas de cession, que bien entendu, nous assumions le maintien, l'entretien de cette voirie et que dans 15 ans, c'est-à-dire au terme d'une période nécessaire pour pouvoir bénéficier de cette déduction de TVA, cette voirie reviendra à la Ville. J'ai la faiblesse de penser que dans 15 ans, la voirie sera toujours là et cela nous permettra comme cela d'avoir respecté le cadre des discussions telles que nous les avons connues. Voilà un peu le point tel que je le connais.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je pense que les choses sont relativement clairement dites et, effectivement, je voudrais quand même rappeler que ce n'est pas une circulaire qui a mis le feu aux poudres mais c'est la loi programme adoptée par le Parlement sur la demande du Gouvernement fédéral le 2 août 2002 qui en fait ne permet plus la déduction ou encore qui permet au Roi de prévoir la récupération du montant des taxes déduites sur les biens d'investissements immobiliers lorsqu'ils ne sont pas restés dans le patrimoine de l'assujetti qui les a déduits pendant 15 ans. Ce qui est toujours très désagréable dans ce genre de dossier c'est que le législateur change, en fonction de ses besoins budgétaires, les dispositions légales et que toutes les prévisions que l'on peut faire sur base de l'état de la législation peuvent se trouver tout à fait contrariées du jour au lendemain parce qu'il y a une modification de la loi. A cet égard, on sait que les immeubles échappaient pour grande partie au régime de la TVA ce qui n'est plus le cas. Mais, il faut quand même se rendre compte que si la Ville ne devient pas propriétaire au terme de la convention de manière à permettre, effectivement, cette déductibilité de la TVA et d'éviter aux promoteurs la récupération des taxes déduites, la Ville prend encore quand même en charge tous les devoirs du gestionnaire de la voirie qu'elle aurait eus si elle avait été propriétaire et ce, sans l'être. Ce qui veut dire que le transfert de la garde des articles 1384-1386, c'est évidemment une charge pour la Ville. La Ville est gestionnaire dans le cadre de la circulation et l'organisation de la circulation et cela c'est une bonne chose, parce qu'il eût été quand même relativement dangereux que la Ville ne puisse

pas assurer de faire la police sur ces espaces qui sont ouverts au public en général et c'est une bonne chose aussi. Par contre, il y a deux choses qui nous gênent car en définitive on se demande si la convention est une convention faite au profit de la Ville ou au profit de l'investisseur. A priori, c'était un franc dans un régime d'exemption à la TVA. Ici, c'est un euro dans un régime de taxation. A ce moment-là, est-ce que c'est la Ville qui bénéficie de l'exonération et qui bénéficie de la convention puisqu'on ne pourra pas ajouter à l'euro la TVA sur le montant de la réalité de la valeur de l'opération, donc, je ne prétends pas détenir la vérité, peut-être que le juriste de la Ville a pu donner au Collège une réponse à ce sujet, qui bénéficie effectivement du contrat de ce point de vue. Ceci étant dit, vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, nous allons donner à cette convention une durée de 15 ans puisque c'est la durée maximale au terme de laquelle, actuellement le Roi dans l'état de l'article 48 § 2 du Code de la TVA peut, effectivement, exiger la récupération des taxes déduites. Maintenant, se pose la question de savoir si, entre-temps, d'ici à l'expiration de votre convention, d'autres dispositions fiscales ne sont pas entrées en vigueur. Cependant, je pense qu'il faut accepter le risque de dire que cette convention, et c'est le premier amendement que nous proposons au vote, c'est que cette convention aura un terme fixe de 15 ans, elle ne sera pas renouvelable et qu'au terme des 15 ans, la voirie doit entrer dans le patrimoine de la Ville de Mons, dans le respect de la convention. Cela c'est la première chose. Parce que, une convention renouvelable pour deux termes de 15 ans, je ne sais pas où cela va nous mener. Et, deuxièmement, vous avez dit Monsieur le Bourgmestre, nous espérons que dans 15 ans la voirie sera toujours là, ce que je vous concède, il est peu probable qu'elle se soit envolée, le problème est de vérifier qu'elle soit toujours là en bon état. Puisque au gestionnaire, appartiendra la charge de l'entretenir et de ce point de vue, nous souhaiterions qu'un deuxième amendement soit apporté au projet de convention, c'est que le propriétaire vendeur à terme de 15 ans accepte entre-temps d'assumer seul la charge d'activer la garantie décennale si jamais ces voiries ou ces espaces publics étaient affectés de vices qui mettraient en cause leur solidité pendant ce délai. Voilà me paraît-il deux principes que le Collège pourrait facilement admettre d'inclure dans la convention pour qu'elle ne soit pas trop incertaine et pas trop onéreuse pour la Ville. Autrement dit, pas de renouvellement au terme de 15 ans, ensuite laisser à charge du vendeur futur si je puis dire, du maître de l'ouvrage la charge d'activer la garantie décennale le cas échéant. Je vous remercie.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Alors, c'est dans un tout autre ordre d'idées parce que moi je ne plane pas dans ces sphères là, c'est surtout en ce qui concerne les personnes handicapées, on en discutait en commission et je voudrais savoir qui a procédé aux

aménagements vis-à-vis des personnes handicapées et deuxième question, j'en ai parlé également en commission et on me disait qu'au moment où on va faire le petit tour de ce qui s'est passé, on va inviter des personnes handicapées, c'était pour savoir aussi quand cela aurait lieu parce que, finalement, je me rappelle toujours et je suis un petit peu un chat échaudé, quand on est venu nous trouver pour la gare de Mons, on allait faire un certain nombre de choses et je vous jure, je vous le jure véritablement, je me suis baladé là pendant je ne sais pas 5 ou 6 fois avec ma fameuse canne électronique qui était censée tout découvrir, et bien, devant la gare de Mons, je n'oserais pas aller seul. Alors, j'aimerais savoir si les aménagements ont été effectués, soit par la Ville, soit par d'autres personnes et un peu que nous puissions, nous, personnes aveugles et autres personnes handicapées, aller un petit peu voir si les choses ont été réellement faites comme nous le désirions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Y a-t-il d'autres remarques? Et bien, peut-être la dernière question, donc ces voiries ont été réalisées par les entreprises GALERE-LIXON, bien entendu commanditées par l'investisseur FORUM INVEST. On me dit que tous les travaux sont conformes aux exigences contemporaines des moins valides et que l'association CAMBO que vous devez connaître mieux que moi, va procéder à l'inspection pour coter ces travaux mais on me dit que tout cela est fait dans les conditions contemporaines, à la fois en terme de plans inclinés pour les trottoirs et des places de parking.

Monsieur MERCIER, Conseiller: En fait, l'association CAMBO est une association qui s'occupe des personnes handicapées d'une manière générale et surtout pour les personnes voiturées. Pour les personnes handicapées visuelles, je crois qu'au niveau des Amis des Aveugles, on est peut-être un peu mieux habilité à vérifier si tout cela a été fait dans les normes nécessaires pour les personnes aveugles. Alors, je crois qu'il ne faudrait pas simplement inviter l'association CAMBO, je ne demande pas à être invité au nom des Amis des Aveugles, il y a d'autres personnes responsables, d'autres personnes aveugles qui pourraient le faire mais je demande simplement qu'on les invite et qu'ils voient si véritablement les choses ont été bien faites parce que je reviens toujours à ce que je dis, je suis véritablement déçu avec ce qui a été fait à la gare de Mons et je voudrais qu'au niveau de ces installations, ce soit mieux fait quand même.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez raison et je partage votre opinion, mais bon, c'est un autre sujet qu'il faudra examiner plus tard.

Madame CRUVEILLER, Echevine: Nous avons formé un groupe, le 3 décembre dernier, pour inaugurer l'Année Internationale de la Personne Handicapée. Ce groupe est composé de l'ACIH, de la SPH, du Service Social, du CAMBO et nous avons donc décidé pour

l'ouverture du centre commercial, de faire passer une inspection qui va donner l'indice « passe partout » et c'est un indice qui est valable aussi bien pour les personnes handicapées à mobilité réduite mais aussi pour les personnes mal et non voyantes. Et suite à cet indice « passe partout », on pourra voir exactement le pourcentage de manquements qu'il y a et éventuellement faire pression pour qu'il y ait des aménagements.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Je peux encore ajouter quelque chose? En fait, je pense que pour bien connaître toutes ces associations pour les personnes handicapées, que parmi ces groupements, il y a quelques personnes handicapées visuelles mais c'est assez marginal et je m'étonne que les Amis des Aveugles qui sont en fait les personnes habilitées à mieux comprendre ce qui concerne les personnes aveugles, n'aient pas été invitées. Je me dis toujours la fameuse expression "l'homme qu'a vu l'homme qu'a vu l'ours" en peinture, autant inviter l'ours, lui, il saura peut-être mieux comment les choses se passent.

Madame CRUVEILLER, Echevine: En fait, nous avons contacté toutes les associations qui s'occupaient de personnes handicapées non voyantes et malheureusement, les Amis des Aveugles ne nous ont jamais rejoints dans nos travaux.

Monsieur MERCIER, Conseiller: C'est peut-être cela qui est un peu dommage mais en fait, on a une nouvelle direction qui est intervenue maintenant au niveau des Amis des Aveugles et peut-être bien que le tam-tam, le téléphone arabe ou l'autre téléphone n'a pas tellement bien fonctionné.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur MERCIER, comme moi-même je suis aussi membre du Conseil d'Administration des Amis des Aveugles, je vous invite à joindre nos efforts, vous et moi, pour dire aux Amis des Aveugles d'abord de se sentir plus concernés par ce que fait la Ville et singulièrement l'Echevine, de s'associer plus directement, d'une manière plus constructive, à nos travaux ce qui nous permettrait, bien entendu, chaque fois que l'on fait appel à des associations qui elles travaillent dans les groupes animés par Madame l'Echevine, cela nous permettrait de les associer plus intimement et à l'avenir, de faire appel aussi à leurs services. Mais, vous devez comprendre quelque chose que vous comprenez aisément, à partir du moment où des associations répondent aux invitations de la Ville, s'associent, travaillent avec l'Echevine, il est naturel malgré la sympathie que devrait avoir l'Echevine pour les Amis des Aveugles et je ne doute pas qu'elle a beaucoup de sympathie mais il n'y a rien à faire, il faut quand même travailler avec ceux qui acceptent de travailler et comme il y a, comme vous disiez, un changement, je ne doute pas que cela va s'améliorer.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre, d'intervenir de votre côté, je le ferai de mon côté.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Alors, pour répondre à Monsieur COLLETTE, il me paraît difficile que le Collège puisse vous suivre dans vos amendements. Plusieurs raisons. La première, c'est que ces conventions ont été mûrement négociées, par avocats interposés et qu'il me semble difficile d'une manière unilatérale, d'en changer des clauses, nous devons dire oui ou non, nous pourrions dire non, et cela c'est le point 2. Vous avez posé la question de savoir à qui profitent ces voiries? Mais, ces voiries c'est nous qui les avons imposées de cette manière dans le contexte général notamment pour permettre l'urbanisation bien plus large du site que la simple présence du centre commercial. Et je reste convaincu que cette urbanisation est d'intérêt général, nous l'avons souhaitée, nous avions d'ailleurs le plan devant les yeux et je pense très objectivement, tout en comprenant, oh combien la décision du Parlement puis la circulaire, mais il me semble naturel, compte tenu des négociations qui ont eu lieu, compte tenu aussi de la faisabilité légale et en plus, physiquement, cela ne porte atteinte à rien, je pense que nous pouvons accepter la convention dans l'état. Voilà un peu mon sentiment. C'est celui du Collège.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

34 OUI: MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 10e annexe

8e objet: Convention de partenariat entre la Ville de Mons et la commune de Quévy dans le domaine de la sécurité et de la prévention du Cambriolage.
Service Prévention RAP/MQ/01/03

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

9e objet: Prolongation de l'Aide financière du Ministère de l'Intérieur dans les primes cambriolages + nouveau règlement. Service Prévention 26.2003.2

Monsieur VISEUR, Conseiller: Juste pour avoir la certitude que les corrections de forme qu'on a évoquées ont bien été faites, parce que…

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: vous avez raison, quand c'est comme cela, c'est de la faute de l'ordinateur mais heureusement, vous l'avez lu et maintenant c'est devenu… Donc le "attendu que par souci de…", c'est devenu "vu le projet de nouveau règlement proposé par

souci de répondre aux nouvelles orientations du service de l'aide contre le cambriolage; considérant etc." et donc, sur le plan légistique, ceci est de meilleure facture. Je vous remercie de votre contribution.

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

10e objet: Service Incendie. Acquisition de mobilier sur mesure pour le nouveau casernement. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

11e objet: Service Incendie. Acquisition d'une camionnette. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

12e objet: Service Incendie. Acquisition d'un véhicule léger polyvalent. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

13e objet: Service Incendie. Acquisition de voiture (modèle équipé). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

14e objet: Service Incendie. Acquisition d'une ambulance médicalisée. Modification du mode de passation du marché. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

15e objet: Dénomination de voie publique à Cuesmes 2e Telex

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

16e objet: Caserne Vingternier - Aménagement de la cour intérieure. Partie "éclairage public". Approbation du projet. 3e 3e C/3/65/ML

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

17e objet: Bâtiments scolaires - Réfection des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.722.103.CV

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

18e objet: Amélioration des allées du cimetière de Mons sis Chemin de la Procession à Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.878.220.00.CC

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

19e objet: AMAS - Site de l'Horticulture. Réfection de la plate-forme. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.735.127.CV

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

20e objet: Ecole rue Piérart à Hyon. Création d'un préau. Approbation du projet et détermination du mode de passation du Marché 3e/1e E/2003.722.109.CV

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

21e objet: Ancienne Maison Communale et ancienne Cure de Mesvin. Réfection des toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2003.104.021.AS

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

22e objet: Ancienne Maison Communale de Nimy. Réfection de la toiture du clocher de la tour. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2003.104.022.AS

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

23e objet: Aménagements de sécurité aux abords des écoles rues Achille Legrand à Mons, Camille Toussaint à Havré, Bonaert à Ghlin. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/2e E/2003.421.063.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

24e objet: Acquisition d'un véhicule minicompacteur. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.136.040.FW

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

25e objet: RAEC MONS. Peinture des structures métalliques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.764.137.AS

Madame BROHEE, Conseillère: Je voudrais signaler que les 19.068 € sont à charge totale de la Ville. C'est tout.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Très juste!

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

26e objet: Ecole des Amandiers à Cuesmes. Entretien plate-forme. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.722.093.AS

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

27e objet: Cure de Saint-Symphorien. Peinture + menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.790.190.DP

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

28e objet: Théâtre Royal de Mons. Toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.772.171.FW

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

29e objet: Bâtiments scolaires. Sécurisation des installations (deuxième partie). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2002.722.091.FW

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

30e objet: Ancienne Maison Communale de Hyon. Assainissement (toiture, mérule et châssis). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2002.104.019.FW

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

31e objet: Achat et placement de stèles dans les cimetières. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.878.215.DP

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

32e objet: Cimetières. Construction de columbariums (2 lots: fourniture et travaux). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2003.878.217.DP

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

33e objet: Service SIPP, inventaire asbeste dans les bâtiments communaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.104.017.DP

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

34e objet: AMAS – Site de l'Horticulture. Renouvellement des détections gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2002.735.113.FW

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

35e objet: Archives Communales. Fourniture et pose de rayonnages mobiles. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.104.024.FW

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

36e objet: AMAS - Centre Educatif Léo Collard. Remplacement des douches. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.735.109.FW

ADOPTE à l'unanimité – 39e annexe

37e objet: ISAM. Travaux de corniches et toitures et assainissement locaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.734.105.FW

ADOPTE à l'unanimité – 40e annexe

38e objet: Atelier communal rue du Travail. Acquisition et pose d'un adoucisseur pour le traitement ECS. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.104.008.FW

ADOPTE à l'unanimité – 41e annexe

39e objet: Equipes polyvalentes. Acquisition outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.104. 031/DP

ADOPTE à l'unanimité – 42e annexe

40e objet: Atelier rue du Travail. Toitures et traitement des bétons (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.104.005.AS

ADOPTE à l'unanimité – 43e annexe

41e objet: Bâtiments scolaires - Fourniture et pose de tentures et stores solaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2003.722.102.AS

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

42e objet: Piscine de Cuesmes. Réfection du plafond de la cafétéria. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.764.144.FW

43e objet: Piscine de Cuesmes. Construction d'un local. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.764.146.FW

Madame BROHEE, Conseillère: J'interviens par rapport aux points 42 et 43. Ces deux points permettront d'une part la réfection du plafond de la cafétéria et d'autre part, la construction d'un local de stockage séparé, des acides et l'hypochlorite de soude afin de répondre aux normes de sécurité pour la protection des travailleurs. En fait, je profite de ces deux points pour, à nouveau, poser des questions relatives à l'accessibilité aux piscines montoises. Le groupe Ecolo est déjà intervenu à de nombreuses reprises à ce sujet dont la dernière, lors du Conseil communal du 14 juillet par Madame JUNGST. Et à chaque fois, nous avons reçu des réponses apaisantes mais nous sommes un peu comme Sœur Anne, nous attendons et ne

voyons rien venir, enfin si peu par rapport à nos questions. Ma première question est: suite à l'interpellation de Madame JUNGST, un contact devait être pris avec le Fond des Bâtiments Scolaires afin de pouvoir enfin démarrer les travaux à la piscine Jean d'Avesnes. Pour rappel, ces travaux sont nécessaires pour que la convention d'occupation du hall et de la piscine qui étaient initialement prévus en septembre 2003, soit effective et ce, dès que possible. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des problèmes d'organisation pour les clubs sportifs. Le contact avec le Fond des Bâtiments Scolaires a-t-il été pris, quelles sont les informations obtenues et un planning précis a-t-il été défini? Ma deuxième question porte sur la piscine de Cuesmes. En fait, les travaux sont nécessaires, quoique refaire le plafond de la cafétéria n'est pas indispensable aux nageurs, mais ces travaux ne sont pas suffisants, encore faut-il que les usagers puissent accéder à l'ensemble de l'infrastructure existante. Pourriez-vous nous dire quand la pataugeoire de la piscine de Cuesmes sera accessible? Cette demande est une priorité des usagers de la piscine de Cuesmes, priorité qui a été reprise dans une pétition des usagers.
Monsieur DUPONT, Echevin: Madame BROHEE je vais vous répondre par rapport au point concernant l'ouverture de la pataugeoire et je répète ce que j'ai dit à Madame JUNGST en juillet dernier, le bassin de Cuesmes n'est pas une pataugeoire mais un bassin d'apprentissage avec un statut de surveillance totalement différent. Comme je vous l'ai dit à ce moment-là, un ouvrier communal suit une formation de maître nageur sauveteur, dès que la formation sera terminée, il y aura quelqu'un pour surveiller le bassin d'apprentissage. Je ne sais toujours rien vous dire d'autre que la formation est en cours.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et la durée de formation, c'est un an, un siècle? Environ 3 mois. Et donc, vous avez bien retenu les différents statuts, la pataugeoire et la piscine. Alors, pour les autres infos, en ce qui concerne Jean d'Avesnes, les offres pour la réfection de la toiture ont été ouvertes, fin août, font l'objet d'un examen attentif des services de la Communauté Française et l'adjudicataire, en tout cas la proposition d'adjuger sera proposée au Ministre HAZETTE dans les prochaines semaines. Pour ce qui concerne les aménagements dits de la plage, donc les pourtours, il en coûte environ 1 million d'euros. Compte tenu du montant élevé, le dossier sera soumis à la SPAPS que vous connaissez bien tous. Enfin, pour votre information, rendez-vous est fixé entre Monsieur WILLOT et moi-même pour un peu discuter de l'ensemble des projets du Fond des Bâtiments Scolaires dont celui-là. Voilà pour l'information transparente. Moyennant ces informations, que dit votre groupe? Ne me laissez pas patauger!
Madame BROHEE, Conseillère: En fait, la question, est-ce qu'on peut espérer je ne sais pas, à raison de x mois à définir, quand est-ce que c'est possible?
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Espérer, oui.

Madame BROHEE, Conseillère: On espère au plus tôt, quand?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On ne peut pas vous empêcher d'espérer.

Madame BROHEE, Conseillère: Espérer quoi, janvier 2004, 2005?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, très objectivement, pour la toiture l'adjudication devrait s'effectuer dans les prochaines semaines. Donc, nous sommes au début du mois de septembre, je ne connais, bien entendu, pas l'agenda du Ministre, mais j'imagine que pour la mi-octobre, c'est quelque chose qui devrait pouvoir se régler pour ce qui concerne la toiture. Je reste toujours plus dubitatif à donner des délais pour ce qui concerne les plages ou la plage, parce que là, quand je vois les montants, je ne pourrai vous en parler d'une manière plus certaine qu'après ce contact que je vais avoir, je pense, dans une quinzaine de jours avec Monsieur HUYOT. Voilà un peu les informations. Mais je vais appeler la communauté pour voir où nous en sommes et demander au relais naturel du Ministre de s'activer. Moyennant ces informations, que dit votre groupe? Le CDH? Le MR? Le PS?

ADOPTES à l'unanimité – 45e et 46e annexes

44e objet: Jardin du Mayeur. Drainage du mur (côté rue Neuve). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.104.027.FW

Monsieur COLLETTE, Conseiller: 44, s'il vous plaît, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Le Jardin du Mayeur, drainage du mur. Je vous en prie.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je voulais vous faire l'épargne d'un nouveau rappel historique mais ça va être très bref avant d'arriver au fond du sujet qui nous occupe. D'abord, vous devez savoir que ce vieux mur qui pose problème et qui cause de l'humidité dans les cours des immeubles de la rue Neuve qui lui sont contigus ou mitoyens est le seul mur de vestige de l'ancienne grange communale qui faisait partie du complexe de la Maison de la Paix, qui a été achetée par nos prédécesseurs, vers 1280 – 1285. Il faut savoir aussi que l'appareillage en moellons et silex que présentait encore ce mur qui a déjà fait l'objet d'un début de restauration était du même appareil que la Chapelle Sainte Marguerite, l'Attacat, et qu'on peut donc le dater comme étant la grange de l'hôpital Jean Vilain, qui existait déjà en 1230 – 1250. Ce qui est relativement rare dans les restes même s'ils sont de peu d'importance, diraient certains, de cette ancienne construction. Alors, il faut enfin savoir que les maisons qui

ont été situées en contrebas ont en fait été construites sur un lotissement qui a été fait par la Ville lors de l'ouverture de la rue au début du 15e Siècle et que jamais elles n'ont été perturbées par l'humidité qui vient de la démolition de la grange. Mais ceci n'est que l'avant-propos de mon propos essentiel qui est de rappeler à la Ville de Mons que l'article 80 § 84 § 1 – 5e du CWATUP, interdit sans permis d'Urbanisme de transformer une construction existante, c'est-à-dire notamment porter atteinte à ces structures portantes ou qui influence une modification de son volume construit, ou même de son aspect architectural, cela vaut ici. On rappellera que si les travaux de minime importance ne requièrent pas de permis, cette exemption ne s'applique pas à des biens immobiliers situés dans une zone de protection visée à l'article 209 ou localisé dans un site repris à l'inventaire visé à l'article 233 du CWATUP. Or, l'ensemble de notre ville est classé en zone historique, zone de protection, et au surplus, l'ensemble du quartier, c'est-à-dire l'Ilot renfermant l'Hôtel de Ville, le Jardin du Mayeur, est classé comme site et qu'enfin le RCU prescrit que les fonds de bâtisses existants sont maintenus dans leur état de fait actuel sauf dérogation. Alors, l'article 127 § 1 du CWATUP impose au Pouvoir public par dérogation à l'article 84 de solliciter un permis du Gouvernement via le Fonctionnaire délégué. Ici, je relève que les travaux ont été entamés et sont actuellement statés sans qu'il ait été sollicité par la Ville de Mons un permis d'Urbanisme à la Région wallonne via le Fonctionnaire délégué. Quand on connaît les tracasseries que le Service d'Urbanisme fait subir à nos concitoyens, lorsqu'ils changent la couleur de leurs châssis, qu'ils mettent un velux dans leur toit ou qu'ils remplacent leurs briques de façade, je pense qu'il est un peu déplacé, Monsieur le Bourgmestre, permettez-moi l'expression, que la Ville de Mons, elle-même, dans sa qualité de Maître d'œuvre, se dispense de se soumettre à la loi. Je pense que même si ça pouvait apparaître pour certains services des vétilles, parce que ces services seraient mieux informés que quiconque de la garantie du patrimoine urbain, je pense que ce n'est pas un motif légitime pour faire ce que l'on ne laisse pas faire aux autres.

D'autre part, je demande l'engagement d'une fouille de sauvegarde au pied du mur, là où doit être installé le drain. Il s'avère bien que le remplacement de l'ancien appareillage de silex n'était pas nécessaire pour assurer la sauvegarde des immeubles voisins contre l'humidité, il s'agissait de travailler uniquement en sous-sol du Jardin du Mayeur et de ce point de vue, il est possible que la mise à jour de ce sous-sol entraîne des découvertes archéologiques qui peuvent être d'un intérêt évident pour notre passé, qui conditionne la manière de gérer dans l'avenir notre ville. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. Vous avez une idée de la manière avec laquelle il fallait faire les travaux, il fallait plutôt passer par en dessous, c'est ça? Vous avez consulté des ingénieurs?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, non. Le drainage doit se faire sur le Jardin du Mayeur, je veux dire en amont. Puisqu'il y a une déclivité entre le Jardin du Mayeur et les cours de la rue Neuve. Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, vous savez qu'il s'agit d'un enduit hydrofuge et du placement d'une membrane drainante guidant l'eau du Jardin vers un drain qui est relié au réseau d'égouttage car l'intention des techniciens est d'amener l'eau qui s'écoule jusqu'à et y compris le réseau d'égouttage, ce qui me semble être tout à fait approprié. Par ailleurs, je ne partage pas cette opinion un peu "violente" à l'égard du Service de l'Urbanisme. J'avais cru comprendre d'ailleurs que ce service avait pour vous une grande estime vraisemblablement parce que vous osez dire que c'est un mauvais service à un certain moment, mais je crois que le Service d'Urbanisme fait du mieux qu'il peut, eu égard à la législation, car c'est vrai que l'on se plaint beaucoup – j'appartiens à ceux qui se plaignent – mais il faut quand même rendre grâce et aux services et au Fonctionnaire délégué, il appartient au législateur, à votre parti, au mien, aux partis des membres de cette Honorable Assemblée de faire en sorte que les choses soient peut-être plus faciles. Mais si on veut garder notre Wallonie dans un état performant

quant au patrimoine, il y a évidemment un certain nombre de règles. On me dit que les travaux ont été réalisés en urgence compte tenu de l'humidité visible et très inquiétante chez le voisin. Ceci étant, personnellement je n'ai jamais exclu, conformément à l'article § 1 révisé, qui change le § 84, que l'on demande un permis de bâtir, car c'est vrai que nous devons montrer l'exemple. Et donc, dans la mesure, et je ne doute pas que vous ayez raison, où les dispositions prévoient qu'il faut demander au Fonctionnaire délégué, nous le ferons. Mais pour pouvoir le faire, outre les travaux d'extrême urgence que j'ai autorisés, c'est clair qu'il nous faudrait l'autorisation du Conseil communal. Mais je vous promets qu'une fois l'autorisation accordée, le Secrétaire communal prendra ce dossier important en tenant compte de l'amont et de l'aval, du silex ainsi que de l'histoire qui date déjà du 12e Siècle, si j'ai bien compris, non, non, du 13e, ce qui n'est déjà pas mal, et compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Secrétaire communal, vous ferez en sorte d'avoir une discussion et nous introduirons officiellement le permis. Moyennant ces explications, quelle est la position d'ECOLO?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je voulais simplement répliquer pour dire que c'est un exemple parmi d'autres et que pour des installations plus importantes, le Service des Travaux a pris une certaine habitude à négliger d'introduire des demandes de permis de bâtir et ceci n'est qu'un petit exemple qui est vécu parce que les travaux sont là, ils ont commencé mais malheureusement c'est presque devenu une habitude!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Une note sera adressée au Service des Travaux en insistant sur le fait que vous pensez, vous et peut-être votre groupe, que les permis ne sont pas introduits, je vais demander d'ailleurs une note et si tel était le cas, leur demander qu'ils fassent en sorte que les permis soient demandés à heure et à temps, ça me semble tout à fait naturel! Nous devons montrer l'exemple! Mais je vais d'abord leur demander une petite note

que je vous transmettrai sur l'état réel de la situation. Moyennant cette double explication, quelle est la position d'ECOLO?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Abstention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: ECOLO s'abstient sur le drainage. Qu'est-ce que je vais faire? Je draine ou je ne draine pas?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Nous avions l'intention de voter non mais vu votre engagement de demander le permis, nous allons maintenant voter abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 47e annexe

45e objet: Bâtiments scolaires. Renouvellement des détections gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.722.108.FW

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

46e objet: Bâtiments communaux. Renouvellement des détections gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.104.014.FW

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe

47e objet: Eclairage Public. Programme travaux non subsidiés de 2003. Approbation du projet, des devis de l'IGRETEC et de la mission confiée à l'IEH. 3e/1e E/2003.421.081.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

48e objet: Curage extraordinaire des fossés - Exercice 2003. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2003.877.205.CC

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Le curage extraordinaire des fossés. Je vous en prie.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Il nous est proposé aussi, ici, l'approbation du projet et la détermination du mode de passation du marché pour le curage extraordinaire des fossés de notre ville, dont une liste assez exhaustive se trouve au dossier. De notre point de vue, il manque peut-être quelques prévisions et aussi des modalités sont à discuter. Première chose, je souhaiterais rappeler que depuis de nombreuses années, pratiquement une fois par an, je rappelle au Service des Travaux qu'il y a une situation qui rentre dans la préoccupation du curage des fossés qui sert effectivement à éviter les inondations qui se passent à la rue Maurice Flamant à Hyon. Nous savons qu'à peu près à hauteur du débouché de la Cascade, jusqu'à la rue des Maraîchers, cet endroit recueille en cas de pluie d'orage toutes les eaux qui dévalent du Mont Panisel et spécialement par le chemin du Bois La Haut et que ça fait parfois des véritables torrents de boue. Alors, jusque vers les années 56 – 60, il existait à cet endroit entre le bas du talus du Mont Panisel – c'est peut-être un peu méprisant de l'appeler "talus" pour cette véritable montagne qui honore notre paysage – il y avait le Trouillon. Le Trouillon qui reprenait en réalité les eaux du vivier pour les inondations de Mons, mais je vous passerai l'histoire. Cette fonction du Trouillon était non seulement défensive mais elle était aussi la fonction d'un fossé drainant. Fossé drainant qui, effectivement, recueillait les eaux qui dévalaient du Mont Panisel, et qui protégeait de la sorte le Moulin Au Bois sur les ruines duquel a été élevée au siècle passé une filature. Ces installations sont en contrebas de la rue Maurice Flamant. Et depuis 1960, c'est-à-dire depuis l'époque où le Trouillon a été comblé sur Hyon alors qu'il n'était que voûté sur Mons, les eaux qui, en cas d'orage dévalent du Mont Panisel, arrivent à cet endroit, traversent la rue et rentrent par les portes, les soupiraux et parfois par les fenêtres des maisons qui sont en contrebas. Alors, dans un premier temps, la Ville a cru pouvoir trouver une solution qui est de créer un grand avaloir, 50 – 50, 250 cm², avec un pertuis qui passe sous la maison et qui rejette les eaux dans la Cascade. Malheureusement, quand les eaux dévalent du Mont Panisel elles charrient toute une série de

déchets, des branches, des feuilles et très vite la grille de l'avaloir de 50 cm sur 50 cm est bouchée et à ce moment-là, les eaux reprennent leur cours normal, c'est-à-dire traversent le garage, le living, le couloir, la cuisine des habitations qui sont en contrebas. Ce qui m'ennuie un petit peu c'est que ça fait quand même quelques années que pratiquement une fois par an je rappelle au Service de l'Echevin en charge des Travaux qu'il serait souhaitable de trouver une solution. Et la solution serait purement et simplement de créer dans le cours de l'ancien Trouillon juste en amont de cet endroit, de recréer une espèce de bassin d'orage en rouvrant un petit tronçon du Trouillon pour que les eaux puissent décanter à cet endroit avant de retourner dans l'égout public, voire même de brancher alors sur ce bassin d'orage un nouveau pertuis qui passerait directement sur la rue Maurice Flamant pour rejoindre celui qui existe sur la rive droite quand on va vers la Cascade pour éviter que les eaux repassent. Donc, il me paraît que si le programme répond à la préoccupation effectivement d'éviter les inondations, je crois qu'il faut tenir compte de situations particulières récurrentes et qui sont la conséquence d'une mesure prise, non pas par le Conseil communal de Mons dont la sagesse n'aurait pas permis cette bêtise mais d'un Conseil communal précédent. Ça c'est en ce qui concerne ce premier problème et je demande au service de bien vouloir essayer de retrouver les photos, les plans, tout ce que je leur ai envoyé, pour enfin prendre ça en charge dans ce cadre-ci. Et la deuxième préoccupation est liée au curage du fossé qui est la prolongation du ruisseau de Périssel qui descend du Mont Panisel et qui traverse les pichepots. Les pichepots sont dans la zone qui est à curer, les pichepots sont une réserve naturelle actuellement et il me paraît qu'un curage à vif, c'est-à-dire en enlevant la vase, la végétation, les racines, l'ensemble des biotopes qui se sont formés à cet endroit me paraît tout à fait contre-indiqué dans une réserve naturelle et je demande là aussi au service d'envisager un curage plus léger en parfaite collaboration avec les gestionnaires de la réserve. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il en sera fait selon votre souhait, nous transmettrons au service votre déclaration et votre demande in extenso en demandant d'y être particulièrement

attentif et de retrouver lesdites photos pour y voir un peu plus clair. Y a-t-il d'autres remarques? Peut-on considérer que c'est oui? On cure.

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

49e objet: Mons – Ghlin. Amélioration et égouttage rue de la Garenne Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2003.TRI.877.118.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

50e objet: Bâtiments scolaires - peintures extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.722.110.CV

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

51e objet: Eglise de Jemappes - Travaux de mise en place d'une nouvelle cloche. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2003.SUB.790.150.CV

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

52e objet: Acquisition de poubelles publiques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2003.421.065.00.MC

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame MERCIER, l'église de Jemappes ou les poubelles?

Madame MERCIER, Conseillère: Les poubelles, Monsieur le Bourgmestre. J'aimerais croire que les nouvelles poubelles publiques vont inciter les habitants de notre ville à plus de propreté. On l'a déjà dit lors de précédents conseils, des rues sont souvent encombrées de sacs qui ne sont pas repris tout de suite, etc. Les bulles deviennent de véritables dépotoirs, télévisions, fauteuils, y font même leur apparition. Je ne vais pas m'attarder là-dessus, vous le savez comme moi. Je n'incrimine pas l'équipe de nettoyage, elle travaille correctement. Mais puisqu'on sait que seule la peur du gendarme risque d'améliorer le comportement des gens, ne peut-on s'inspirer de ce qui a été imaginé ailleurs comme de placer des caméras aux endroits stratégiques. Je me résous à cette proposition en désespoir de cause parce que je n'aime pas la menace. Cependant, les déchets sauvages s'accumulent et j'ai bien l'impression qu'ils vont

s'accumuler aussi aux pieds des nouvelles poubelles. Donc, il faut trouver une parade par rapport au "je m'en foutisme" et plus grave encore à la provocation, voire au vandalisme.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors Madame, je pense que dans votre intervention, il y a plusieurs éléments. Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent intervenir? Tout d'abord, très objectivement, il y a une nette amélioration dans la propreté. Moi-même qui suis, à titre personnel, très attentif et n'arrête pas d'houspiller les services, je constate qu'il y a une amélioration. Cette amélioration n'est cependant pas générale et bien entendu dans une ville de l'importance de Mons, il y a encore des endroits où une partie de la population au mépris de toutes les règles jette objets, détritus de toute nature et ça crée de très, très grandes difficultés. Parfois même au Centre-Ville, on constate des sachets de grands magasins déposés au pas de la porte, au mieux parfois au pied d'une poubelle. Nous avons véritablement transformé le service de l'Environnement et de la Propreté, on a engagé énormément de personnes. Aujourd'hui il y a un effort de la Ville qui est considérable, qui est un effort additionnel à l'effort de l'ISPH. Vous aurez remarqué d'ailleurs qu'en Ville commencent à fleurir des poubelles d'un type nouveau qui ont cette caractéristique, c'est que ça ne coûte quasiment rien puisque ce sont des sacs en plastique transparent. Je me suis inspiré pour cela de ce qui se fait à Paris et ai pu constater le comportement de pas mal de personnes à Mons qui automatiquement jettent leurs détritus, parfois même leur petit sac de chez Delhaize dans cette poubelle. Je compte, avec le Collège, démultiplier ce type de poubelle, notamment dans des lieux où il y a beaucoup de passages car nous avons de très, très belles poubelles, elles sont superbes mais on ne sait rien mettre dedans. Donc, il y a de magnifiques poubelles mais dès que vous avez trois, quatre cannettes et deux bouteilles, ça déborde de partout et ça donne un sentiment tout à fait "dégueulasse". Donc, il vaut peut-être mieux quelque chose de moins beau mais qui soit beaucoup plus utile pour garder la Ville propre. Par ailleurs, nous serons saisis très prochainement maintenant du nouveau règlement général de Police où on reprécise les obligations des uns et des autres. Quand ce règlement sera voté nous aurons une base plus forte encore pour les amendes administratives et avec l'ISPH il faudra mener une énième campagne. J'ai demandé, mais Madame la Présidente est là, pour avoir moi-même lu et pas toujours tout compris le document que l'on envoie à nos concitoyens avec les calendriers, les jours où l'on passe, les jours où l'on ne passe pas et on a fait avec la Présidente au Collège un exercice pédagogique comme on fait à l'école dans l'espoir que tout un chacun pourrait comprendre ce que l'ISPH veut envoyer comme message, je ne doute pas Madame la Présidente que prochainement et la Ville et l'ISPH dans un élan commun et partagé, nous

allons pouvoir conduire une énième campagne, qui celle-ci sera la bonne. Vous voulez dire quelque chose?

Madame KAPOMPOLE, Conseillère: Juste pour dire qu'en fait nous sommes en campagne permanente par rapport à la propreté notamment dans le cadre de la campagne "Halte aux résidus dans les sacs PMC" ou du travail que l'on fait via les infos-bus, sur les marchés… Mais c'est vrai que toutes les remarques dont j'ai pris note d'ailleurs lors de la réunion du Collège serviront pour le prochain calendrier.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, vous voyez que nous aurons peut-être de l'effet. Alors, autre chose maintenant ce sont les caméras. La proposition peut bien entendu être discutée notamment au Conseil de Police. La position est qu'il faut toujours bien mesurer ce que l'on fait, il ne faut pas l'exclure, dans certaines conditions, on en a tellement marre du comportement incivique et inacceptable de certains que nous serions ravis de pouvoir les prendre la main dans le sac. Donc, je n'exclus pas. Une chose est en revanche certaine, c'est que n'imaginez pas que ça résout tout, surtout si c'est fixe. Parce que, que voulez-vous, une caméra ça a un champ mais les gens auront vite fait, en tout cas ceux-là, de comprendre le champ balayé par la caméra et d'aller trouver un autre champ pour rendre l'environnement tout aussi inacceptable. Et dès lors, nous réfléchissons à la manière la plus adéquate, dans le respect, bien sûr, des droits de tout un chacun pour, en effet, pouvoir prendre légalement en flagrant délit ou avoir des éléments qui nous permettraient de sanctionner d'une manière adéquate avec la publicité nécessaire, ces gens qui ont un comportement inacceptable mais on ne peut pas imaginer cette technique d'une manière généralisée et fixe. Mais en tout cas, soyez assurés que nous partageons réellement votre souci, car pour nous, la sécurité des citoyens comme la propreté constituent deux des missions premières des autorités publiques dont le Conseil communal, et nous y sommes extrêmement attentifs malgré les difficultés que nous rencontrons. Ça va? Oui, Madame.

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre. En fait, je ne partage pas tout à fait votre optimisme de dire que ça va mieux. Oui, ça va mieux dans le Centre-Ville, parce qu'effectivement les équipes de propreté de la Ville passent régulièrement et d'ailleurs je les félicite de leur travail parce qu'ils travaillent le soir, tôt le matin, enfin, ils sont très présents, mais intra-muros, et il est nécessaire qu'ils passent régulièrement sinon le dépotoir serait permanent, donc, je pense qu'il y a quand même un problème d'éducation. Mais dès qu'on traverse les boulevards, il suffit d'aller à la Digue des Peupliers, c'est un dépotoir permanent et donc, là, je pense qu'il y a aussi peut-être une certaine inégalité entre les différents quartiers de la Ville, le Centre-Ville étant effectivement beaucoup mieux desservi par les services que

le reste de la Ville. Moi, ce qui me semble aussi par rapport à l'acquisition des poubelles, c'est vrai que ce sont des sacs, peut-être que les gens, effectivement, au lieu de mettre aux pieds des poubelles mettront maintenant dans les sacs transparents, mais il y a aussi deux poids deux mesures dans la répartition de ces poubelles. Dès qu'on sort du Centre-Ville ou de l'hyper-centre, les poubelles sont en voie de disparition et donc je demanderai quand même que dans les communes voisines, qu'on puisse être aussi fier de la propreté de nos rues que nous pouvons l'être actuellement dans le Centre-Ville.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. D'abord, tous les montois sont égaux et il n'y a aucun quartier qui est privilégié. Et donc, l'idée même que l'on pourrait créer des différences m'est insupportable. Je vous en prie, vous avez le droit de dire ce que vous voulez, permettez-moi de vous dire ce que je souhaite dire au nom du Collège. Deux, il est normal, me semble-t-il, surtout dans cette période de chaleur, qu'il y ait une fréquence plus importante au cœur de la Ville sans que ce ne soit considéré comme un traitement particulier ou privilégié par rapport au reste du Grand Mons. Le centre de la Ville est le lieu où convergent des milliers et des milliers de personnes en permanence et avec, bien entendu, les vendredis, les samedis, les dimanches, tantôt par les commerces, tantôt par l'Horeca, une création de pollution par détritus qui est considérable. Par ailleurs, on a modifié la manière de travailler des services des travaux par un ilotage en cinq zones du Grand Mons. Donc je vais rappeler aux services que dans chacune des zones la propreté doit être absolument assurée. Si vous connaissez – et vous venez de dire un endroit – des lieux où il y a ce type de dépôts, n'hésitez pas à nous informer parce qu'il faut vraiment que nous fassions ensemble la chasse permanente à tous ces dépôts qui sont inacceptables. Quant aux poubelles, nouvelle formule, il a fallu un certain temps pour bien mesurer le diamètre du cerceau, trouver les entreprises prêtes à faire cela, passer les marchés, trouver des sacs transparents qui ne soient pas colorés ni translucides, vous n’imaginez pas la difficulté pour un bourgmestre de trouver des sacs transparents, il m’a fallu à peu près 2 ans, on trouve maintenant des sacs transparents. Mais ce n’est pas fini. Nous en sommes à la phase expérimentale et on me promet et je continue à insister, qu’après ce stade expérimental, nous allons pouvoir élargir le spectre de l’acquisition de ce type de poubelles. Comme je suis convaincu que ce sera une expérience positive, je vous promets, que en dehors des lieux de l’hyper-centre, il y aura aussi, notamment sur certaines places, ce type de poubelles dans les communes du Grand Mons car je crois que c’est une manière très facile de maintenir la propreté parce qu’on ramasse cela avec un élastique, on ramasse le sac, on remet un sac, tout cela va très vite et cela incite à ne pas jeter par terre et à mettre dans le sac. Bien entendu, on ne pourra pas faire toutes les rues du Grand

Mons, c'est impossible mais dans les communes, notamment dans le centre des communes, je pense qu'il faut en effet une certaine généralisation de ce type de poubelles. Je rappelle néanmoins que la mission première des ramassages des immondices de toutes natures relève de l'ISPH et que nous devons poursuivre le travail avec cette intercommunale pour garantir au mieux le ramassage des immondices. Moyennant ces explications…oui Monsieur BIEFNOT.

Monsieur BIEFNOT, Conseiller: Je m'inscris aussi dans le travail pédagogique que vous avez soulevé. Par contre, je souhaiterais que cette pédagogie ne soit pas assortie d'une pure et docte manière de sévir. Même si c'est peut-être la solution. J'ai peut-être eu l'occasion de manière subreptice de le dire dans un autre cénacle samedi, je ne souhaiterais pas que l'on aille vers la répression. Par contre, faut-il que cette pédagogie soit assortie de moyens clairs et nets pour que nos concitoyens fassent des efforts sur eux-mêmes pour que leur cadre de vie soit rendu possible, imaginable et convivial. Donc, même avec tous les efforts que l'ISPH a accomplis depuis longtemps, que le Collège fait et que nous essayons de faire tous, pouvons-nous peut-être avoir un débat à ce niveau-là, de manière à ce que la problématique de la conscientisation du problème des déchets soit mise sur la table dans un concept beaucoup plus large que celui-ci parce que, me semble-t-il, que par rapport à notre programme, par rapport au programme du Collège, au-travers de toute une série de problématiques et certainement celle de la sécurité, la sécurité passe par la propreté, nous puissions aller de l'avant.

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

53e objet: Réfection des cours d'écoles. Travaux subsidiés. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/2e E/2003.SUB.722.051.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

54e objet: Rétablissement de trottoirs et accotements (4 lots) Lot 1: rue de la Barrière à Ghlin. Travaux subsidiés - Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2002.421.047.01.MC

RETIRE

55e objet: Curage extraordinaire des égouts - exercice 2003 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2003.877.206/ID/CV

Madame JUNGST, Conseillère: Juste une intervention, effectivement il s'agit du curage extraordinaire des égouts et donc, il y a une liste d'égouts qui est reprise dans le dossier et j'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'on n'y a pas retrouvé le collecteur de Boussoit, vous vous souvenez, Monsieur BEUGNIES était intervenu longuement, avait posé une question, je pense que c'est au Conseil de janvier 2003, pour demander une intervention. Il est vrai qu'à

l'époque, j'avais moi-même pris contact avec les services et par la suite, je suis allée sur place, c'était fort difficile parce que très marécageux, mais aujourd'hui, avec l'extraordinaire sécheresse que nous avons eue cet été, il me semble que ce serait peut-être l'occasion de pouvoir au moins curer les 300 m qui sont très accessibles actuellement et peut-être de faire une remise en état qui ne nécessiterait pas autant de moyens que ceux prévus à l'époque, c'est-à-dire c'était 450.000 € me semble-t-il, voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On va l'indiquer au service, on ne connaît pas bien les détails mais nous le ferons, si cela peut aider suite aux circonstances météorologiques, pourquoi pas.

ADOPTE à l'unanimité – 57eannexe

56e objet: Académie de Musique - Réfection des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.734.120.CV

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

57e objet: Acquisition de matériel et outillage pour le Service de la Voirie (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/2e E/2003.421.064.ID.CV

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

58e objet: Mission de maîtrise d'œuvre visant la scénographie et l'aménagement intérieur du "Mont de Piété". Approbation du cahier spécial des charges.
3e/1e E/2003.772.170.03.TO.AB.LO

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. A ce stade il est proposé à notre Conseil d'approuver le cahier des charges relatif à la mission de maîtrise d'œuvre visant la scénographie et l'aménagement intérieur du Mont de Piété. Le Conseil dispose du rapport établi par le bureau parisien qui a établi le programme d'utilisation du Mont de Piété. Je vais faire un petit historique puisque ce dossier remonte à quelques années déjà et il s'inscrit dans la philosophie du plan CLOSSEN qui était le plan de développement touristique du Centre Ville de Mons et qui dans l'articulation des différentes richesses patrimoniales à mettre en valeur, estimait que ce site était particulièrement approprié pour la création d'un Historium ou d'un centre d'interprétation interactif de l'histoire de Mons. Effectivement, à l'origine, ce bâtiment présentait l'avantage d'être équipé de quatre plateaux, rez-de-chaussée compris, troisième étage compris, de 285 m2 chacun ce qui faisait plus de 1.000 m², ce qui n'était pas négligeable avec la possibilité effectivement de libérer les espaces sauf au rez-de-chaussée où il fallait garder la structure portante des colonnes de l'entrée charretière d'un côté et de l'autre côté, les tours de dépôt, là où était le comptoir du Mont de

Piété. Ce dossier avait été particulièrement étudié dans l'optique de créer un Historium comme je l'ai dit, mais, à ce moment-là, les services techniques, qui voulaient aller plus vite que la scénographie se déroulait, ont voulu à tous prix créer les aménagements intérieurs parce qu'il y avait des émargements à des subsides régionaux pour la réalisation de quoi, d'une cage d'escaliers et d'une cage d'ascenseur. Nous avons étudié, dans le cadre de la commission de suivi, deux possibilités, qui étaient de détacher les circulations verticales de l'immeuble proprement dit et une des propositions avait été de la réaliser dans le passage existant entre la Maison des Communes et le Mont de Piété, on allait pouvoir faire une cage d'escaliers autonome ou encore, sur le cube, comme l'appelle le Directeur en Chef des Services techniques, qui constitue l'immeuble au coin de la rue du 11 Novembre et de la rue Neuve, cube dont j'avais sollicité, à l'époque, qu'on envisage l'acquisition, on m'avait dit que la Ville n'avait pas l'argent pour faire cela et que de toute façon il n'était pas à vendre. Entre-temps, il a été vendu. Mais, nous savons par ailleurs que l'Historium ou le centre d'interprétation inter-actif a déjà été abandonné dans les vues du Ministre ayant le Tourisme dans ses attributions qui estimait devoir simplement réduire la fonction à un espace de "super musée", c'est-à-dire un musée qui rassemblerait les "best off" des différents musées montois associé avec une évocation de la valorisation du mythe de Saint-Georges. Même cela, c'est devenu impossible à cause de ces travaux, j'ose dire, imbéciles parce que faits sans aucune concertation avec un programme scénographique de ces cages d'escaliers et d'ascenseur. Car au lieu d'avoir 4 niveaux de 285 m², nous aurons 3 niveaux de 160 à 170 m² utilisables mais qui ne sont pas d'un seul tenant parce que la cage d'escaliers n'est ni à gauche, ni à droite, mais en plein milieu et que cette cage d'escaliers doit être protégée par des portes coupe-feu. De telle sorte, qu'il n'y a pas moyen de mettre en œuvre une scénographie, même des espaces d'exposition pour y ranger les pièces essentielles de notre patrimoine en rotation, de manière à ce qu'elles soient présentées à plusieurs reprises sous des formes différentes. Le rapport qui nous est proposé, dira bien que effectivement il y avait aussi le problème de la fréquence des baies et des fenêtres ce qui rend toujours malaisé les expositions mais on pouvait très bien conserver le caractère architectural extérieur de l'ancien Mont de Piété en occultant, à l'intérieur, techniquement c'était possible. Et donc, ce qui rend techniquement, maintenant, impossible la réalisation d'un espace de rencontres et de découvertes qui soit un petit peu intéressant et ayant un minimum d'ampleur, c'est effectivement les travaux de fractionnement qui ont été faits. Si bien que, on nous propose aujourd'hui, d'abandonner bien sûr l'Historium mais je vous rappelle que je l'avais dit qu'il était condamné dès le moment où on avait réalisé ces travaux d'aménagement intérieur, mais aussi l'exposition des "best off", même aussi des

expositions temporaires pour ne garder que l'activité de la valorisation du mythe de Saint-Georges. Alors, vous savez bien que je suis attaché à ce mythe et que j'ai aussi participé à le faire perdurer mais on n'a quand même pas, dans nos collections, le matériel d'exposition ou le matériel d'exploitation nécessaire pour utiliser l'ensemble des petites salles. D'autant que, malheureusement, ce fractionnement des espaces me permet de penser qu'il va renchérir notamment le coût de surveillance parce que vous avez entre chaque espace, à chaque étage, donc c'est 4 niveaux avec des gens qui montent et qui descendent dans l'ascenseur, une série de portes, une série de cloisonnements qui font évidemment que la surveillance en est très délicate et que, ma foi, on pourra difficilement y mettre des pièces de collection de valeur. Mais, ceci me donne une double occasion d'interpeller sur les objectifs culturels en rapport avec le patrimoine ancien de la Ville de Mons qui, quoi qu'on en dise, a été le point de départ de son attractivité touristique et qui, aujourd'hui, dans les projets culturels du Collège sont entièrement remplacés ce qui est un reproche alors qu'ils auraient pu s'ajouter par plutôt le créneau de l'art contemporain ou des arts de la scène ou d'autres créneaux culturels qui sont en rupture avec le passé de la Ville de Mons. Je dis, il va y avoir un manque. Je suis d'accord que, à côté du pôle Beaux-Arts, Mont de Piété, Musée Jean Lescarts, il y a l'autre pôle, qui est le pôle Chanoine Puissant, Attacat, Musée Duesberg, Musée d'Histoire Religieuse de Ste-Waudru, mais encore une fois, Chanoine Puissant dont les collections sont heureusement mises en valeur à la Salle Saint-Georges en ce qui concerne les collections graphiques qu'il avait accumulées, restera dans une gamme de produits qui est plus le produit d'un religieux ou associé à l'art religieux et il va manquer ce chaînon qui fait que la Ville de Mons doit son avenir patrimonial et touristique à son passé. Qu'est devenue la collection archéologique? Qu'est devenue la collection numismatique? Qu'est devenu le solde de la collection de céramiques en dehors de ce qui a, bien sûr, était sélectionné par Monsieur DUESBERG pour avoir l'heur, de fréquenter ses propres pièces de collection? Et quand j'apprends, quand nous apprenons tous que le Musée Chanoine Puissant est littéralement pillé, que des pièces d'énorme valeur et d'un poids considérable peuvent disparaître sans qu'on retrouve de traces d'effraction, quand on sait qu'il en est à peu près de même à la Chapelle Ste Marguerite de l'Attacat, je me dis que j'ai une inquiétude considérable à l'égard de la conservation du patrimoine de la Ville de Mons. Alors, nous n'avons plus comme lieu, pour son exposition puisque nous avons dû, suite aux erreurs du passé et qui sont récentes, abandonner cette vocation du Mont de Piété, mais pour le reste les choses me paraissent excessivement graves et je ne comprends pas que le Collège s'en préoccupe aussi peu.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, il y a quand même plusieurs points qui méritent d'être rappelés c'est que d'abord pour le Mont de Piété, il y a un dossier qui est sorti du Phasing Out, je crois qu'on a déjà évoqué pas mal de fois ce fait autour de la table ici, et qu'il nous faut reprendre le travail à zéro. On le reprendrait probablement via un dossier qui solliciterait le pouvoir politique régional au niveau du Tourisme mais, en l'état actuel des choses, nous sommes encore dans ce type d'hypothèse puisque, je crois que certains d'entre nous peuvent vous rejoindre sur le fait qu'on a peut-être mis la charrue avant les bœufs en rénovant l'intérieur du Mont de Piété de cette façon-là, mais c'est un fait, il est là, c'est comme cela et donc, il faudra bien à un moment donné, en faire quelque chose puisque si l'enveloppe extérieure, elle, dépend de l'argent de l'Europe et donc du Phasing Out et que, comme le Bourgmestre l'a abondamment rappelé lors d'un Conseil communal ici puisqu'il pleuvait dans ces bâtiments, la moindre des choses c'est de tenter de le sauver, mais à partir du moment où il est sauvé dans son enveloppe, il faut bien qu'on puisse ensemble déterminer quel projet nous avons pour ce bâtiment. Le programmiste, puisque c'est comme cela qu'il s'appelle, qui fait partie de l'équipe qui réfléchit sur la stratégie muséale, a lancé des pistes. Donc, en l'état actuel des choses, rien n'est figé, c'est un auteur de projet - qui n'est toujours pas désigné - qui devrait, à un moment donné, intervenir et nous donner des pistes beaucoup plus concrètes. On n'en est pas là, on en est au stade où les crédits qui étaient prévus au budget seront libérés pour pouvoir payer l'étude. Voilà pour le Mont de Piété. Je n'irai pas plus loin parce que je pense que ce serait des plans sur la comète en l'état actuel des choses. Pour ce qui est des musées et pour ce qui est du patrimoine montois, alors là, on peut effectivement regretter que l'on ne fasse pas encore beaucoup plus pour le patrimoine à Mons. Je pense qu'il suffit de se balader dans la Ville et de voir depuis quand même 30 ans, je crois que vous y avez participé aussi, et oh combien la rénovation patrimoniale des bâtiments est quelque chose de tout à fait remarquable et qui attire effectivement un très grand nombre de touristes à Mons. Alors, très ponctuellement maintenant pour vous répondre sur les musées. Nous avons, à Mons, j'ai noté en vitesse, je vais en oublier, le Musée Lescarts, le Musée d'Art Religieux de la Collégiale, où on va aussi travailler avec l'Objectif 1, le Chanoine Puissant dont les collections sont réparties d'une façon plus harmonieuse, nous semblait-il, dans d'autres musées et en tout cas plus sûrs puisque vous relevez, on l'a déjà fait maintes fois ici aussi, qu'on a volé récemment deux pièces majeures sans effraction et donc il y a une enquête de police à ce sujet, je suis bien incapable de dire quelle en sera l'issue. Je rappelle qu'il y a 10-15-20 ans de vols au Chanoine Puissant et donc, la solution la plus sage mais encore une fois, nous l'avons déjà évoquée ici,

était et c'était le sentiment que partageait le Collège, était qu'on le ferme à un moment donné, qu'on travaille à un nouveau concept, qu'on ne laisse pas le "bazar" à disposition de tout un chacun et qu'on puisse, comme on l'a fait cet été, travailler réellement, scientifiquement, à la mise en valeur du patrimoine, oh combien majeur, collectionné par le Chanoine Puissant. Je n'ai pas grand chose à dire d'autre. Puis, très ponctuellement quand même sur la céramique, elle se trouve en partie au Musée Duesberg et en partie à Nimy, au musée de Nimy. Donc, tout cela n'a pas disparu et l'archéologie et la numismatique sont dans les réserves.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: J'ajouterai que l'exposition à la Salle Saint-Georges a recueilli, dans les pages cultures du Soir, 3 étoiles, ce qui est exceptionnel. Bien entendu, on peut ici avoir une appréciation tout autre mais enfin, je peux me référer aussi à ce que font les observateurs du monde culturel et personnellement, je ne boude pas mon plaisir lorsque je vois citée l'une ou l'autre action de notre Ville en des termes d'excellence. Vous dire, Monsieur le Conseiller que, vous avez bien entendu tous les droits des Conseillers communaux, même d'attaquer le Collège, bien sûr c'est votre liberté, je vous demanderai simplement de ne pas nous faire des procès d'intention ou de mauvais procès. Le Collège ne se désintéresse de rien et, en l'occurrence, pour y travailler avec les membres du Collège, certainement pas de cette dimension là qui, pour nous, est une dimension essentielle du développement de la Ville. Je parle de la dimension patrimoniale, touristique et culturelle. Mais, au Chanoine Puissant, l'Echevin l'a indiqué, sans effraction, des pièces dont on me dit que certaines pesaient 300 kg, disparaissent. Bon. Je m'excuse auprès de certains, moi qui ne crois pas trop aux miracles, ni aux fantômes, je me dis qu'il y a quand même eu des gens qui sont entrés et qui sont sortis avec des pièces. Et que, cela ne doit pas être une personne seule, ils doivent être plusieurs. Que, par ailleurs, cela se fait sans effraction. Bien. Nous avons, conformément à notre séparation des pouvoirs, porté plainte et, aujourd'hui il appartient au pouvoir judiciaire de poursuivre, de mener l'enquête et de voir ce qu'il en est. Je vous avoue que je n'ai pas joué au Sherlock Holmes et que je n'ai pas mené une enquête moi-même. Il eût suffi si je m'étais mis en tête, à supposer que j'en ai les capacités, d'enquêter, c'est clair qu'immédiatement, vous auriez alors à bon droit d'interpellé le Collège en disant mais enfin, comment le pouvoir exécutif local peut-il comme cela confondre les différents pouvoirs. Donc, à ce jour, c'est toujours dans les mains du pouvoir judiciaire et ce que je me propose de faire, c'est d'adresser au Procureur du Roi une note lui demandant s'il peut nous fournir des informations et quid de l'évolution de cette enquête. Par ailleurs, et moi je suis d'accord avec vous, je trouve monstrueux, je pèse mes mots, qu'à l'intérieur de ce bâtiment magnifique, il y ait tant d'espace perdu. Je l'ai dit à maintes reprises, j'ai trouvé stupide et je pèse encore mes

mots, qu'on ait pu rénover l'intérieur avant de rénover l'extérieur. Je n'ai pas fait des études d'architecte mais on m'a toujours appris qu'il vaut toujours mieux commencer par le toit et même sans être architecte, je comprends que la pluie va de haut en bas et que donc, un bon toit, c'est déjà un bon point et puis, on fait l'intérieur. Mais, compte tenu de la séparation de toutes les administrations, le Patrimoine n'est pas l'Urbanisme, l'Urbanisme n'est pas ceci, n'est pas cela, on a obtenu ici des moyens financiers pour la rénovation intérieure dans l'espoir d'en obtenir dans la foulée pour la rénovation extérieure. Comme souvent dans les méandres administratifs, on a eu les sous pour l'intérieur, on ne les a pas eus pour l'extérieur immédiatement. Par ailleurs, si cette monstruosité existe c'est parce qu'il y a un prescrit de sécurité exigé par les pompiers et quand les techniciens ont mis en œuvre ce que les pompiers ont exigé pour ce lieu, sur le plan de l'utilisation de l'espace, cela donne la monstruosité qu'à juste titre vous dénoncez. Maintenant, on est avec cet ensemble, dans un lieu magnifique, un bâtiment extraordinaire, on a un besoin. Je dirai qu'avec le concours de ce programmiste, on essaye, avec d'ailleurs le Cabinet du Tourisme de la Région Wallonne, d'évoluer vers quelque chose qui aura du sens en utilisant le maximum d'espace disponible et en reconnaissant que beaucoup d'espace a été utilisé pour des raisons de sécurité. Voilà un peu comment évolue ce type de dossier. Moyennant ces explications honnêtes, qu'est-ce que vous faites?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Certainement que vos explications sont honnêtes mais c'est quand même un dossier qui nous laisse sur notre faim lorsque in fine de toute votre explication, on a l'impression que tout cela, c'est la faute des pompiers. Et donc, il me semble que ce n'est pas possible pour nous d'approuver et nous allons nous abstenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je le regrette parce que j'eus espéré une autre attitude mais c'est votre droit.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 60e annexe

59e objet: Projet Phasing-out: Mission de maîtrise d'œuvre visant la requalification du Musée des Beaux-Arts. Approbation des compléments apportés au cahier spécial des charges. 3e 1e E/2003.772.170.01/TO/AB/LO

Monsieur DIO RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame BROHEE, Musée des Beaux-Arts, là on n'a encore rien fait de mal!

Madame BROHEE, Conseillère: Non, j'interviens en fait pour les points 59 et 60. Dans la délibération qui est soumise au vote, il s'agit d'une ratification d'une décision du Collège et dans le point mentionné à l'ordre du jour, il s'agit d'une approbation. Est-ce que vous pouvez m'éclaircir sur cette différence?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est ratification qui est bon. Nous ratifions, si vous l'acceptez.

Madame BROHEE, Conseillère: La décision a été prise en Collège, en fait.

M DI RUPO, Bourgmestre: Oui, nous avons un Collège qui décide et donc qui se préoccupe des choses.

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

60e objet: Projet Phasing-out: Mission de maîtrise d'œuvre visant l'aménagement des Anciens Abattoirs. Approbation des compléments apportés au cahier spécial des charges.
3e 1e E/2003.772.170.02/TO/AB/LO

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

61e objet: Mission de coordinateur de sécurité et de santé pour divers travaux de voirie. Approbation des avenants 1, 2 et 3 au contrat de la S.A. SEFMEP de Bruxelles.
3e 2e E/2002.421.045.00.MC

Madame BROHEE, Conseillère: Pour signaler que les frais liés à cette mission de coordinateur de sécurité et de santé relative à différents travaux de voirie sont à charge totale de la Ville.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Hélas oui, et quand on aura fini d'inventer tout ce que l'on a inventé, entre les coordinateurs… Dans un chantier aujourd'hui, Madame, il y a plus de contrôlants que de gens qui travaillent et je me demande quand est-ce qu'on aura le courage de remettre un peu d'ordre là-dedans, mais bon. C'est un tout autre souci parce que, à force d'avoir voulu contrôler, recontrôler, on a fini vraiment par avoir des cascades, je l'ai vu encore à l'Albert de Mons, quand il s'est agit de certains travaux un peu délicats, il y avait autour et alentour de ces travaux plus de gens qui contrôlaient que des gens qui travaillaient, mais bon. On en est arrivé à ce stade, je crois que c'est un gros travail, en campagne électorale personne ne gagne une voix avec ça, de simplification dans nos structures. Ceci étant, vous acceptez cette mission? Me voilà rassuré!

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

62e objet: Réalisation d'un stade de basket-ball sur le site des Halles de Jemappes. Ratification du projet revu. 3e/3e E/2003.764.139.01.TO

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

63e objet: Acquisition de véhicules - Première partie: Lots 1 et 2 . Modification du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.136.041.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

64e objet: Acquisition d'un container. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2003.421.067.01.VM

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

65e objet: Acquisition de barrières Nadar et de sécurité (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 2e E/2003.423.072.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 67e annexe

66e objet: Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 2e E/2003.423.075.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 68e annexe

67e objet: Egouttage du Chemin Vert à Saint-Denis. Approbation de l'avenant n° 1. 3e 2e E/2002.877.243.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 69e annexe

68e objet: Immeuble sis rue Neuve, 19/19bis - Travaux d'aménagement. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.TRI.104.010.MG

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Alors, vous vous rappelez que le sujet porte sur la rénovation de l'immeuble sis rue Neuve 19, 19 bis, dans le cadre d'un projet d'extension des Services des Travaux de la Ville de Mons. J'avais fait au précédent Conseil du 14 juillet une longue intervention à ce sujet. Pour justifier sans doute que le Collège remet les plats, le Collège m'a envoyé la réponse de la Direction des Services Techniques auxquels je m'attacherai à répondre à mon tour. Première chose, on nous dit, un, ce bâtiment n'a pas d'intérêts, et on précise tout de suite, il n'aurait d'intérêt qu'à raison d'une partie de son soubassement et de la porte gothique en arc surbaissé qui existe encore. Je rappelle qu'il y avait un autre intérêt qui était l'intérêt en quille de navire de la charpente dont en tout cas il existe la dernière ferme apparente dans le pignon visible depuis la rue du 11 novembre. De

toute façon, il n'y a pas de grand patrimoine et de petit patrimoine. Il y a des endroits où l'on a classé des sites sur lesquels on se promène et où on ne voit que des murs de fondation, que ça soit d'une abbaye du Moyen-Age ou autre. Tout ce qui existe et qui a un sens dans le construit de notre Ville doit être sauvegardé et ceci a beaucoup plus de sens que certaines simples ruines que l'on peut visiter pendant nos vacances en s'imaginant quelles étaient les superstructures qui la recouvraient. Deuxièmement, on invoque le problème de la fonctionnalité et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de cette extension. Certes, il faut y faire un ascenseur, mais je ne vois pas pourquoi, en maintenant le soubassement et la porte du 15e Siècle, on s'empêcherait de faire un ascenseur à l'arrière du bâtiment. Deuxièmement, quand on nous dit que cet immeuble qui sera dépourvu d'entrée particulière sera desservie pour les personnes à mobilité réduite, je parle surtout aux personnes voiturées, par l'actuelle entrée du Service de l'Urbanisme, qui comporte une quinzaine de marches et dont le niveau 0 se trouve à 1m83 du niveau du trottoir, je pense qu'il faut avoir le sens de l'humour pour prétendre que cette construction va améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Tous ceux qui fréquentent le Service de l'Urbanisme via l'entrée du numéro 17 de la rue Neuve voient de quoi je parle. Que maintenant on conçoive que les planchers ou hourdis intérieurs de chaque étage soit au même niveau que les planchers du bâtiment actuel, je dis que c'est techniquement tout à fait faisable. Alors, je ne parle pas de maintenir complètement la façade actuelle sans, comme dit la note, la dénaturer complètement, mais trouver un aménagement qui prend en compte le soubassement du 15e Siècle, la porte gothique de la même époque et qui crée une architecture, je vais dire, qui à ce moment-là est d'accompagnement non pas du bâtiment à côté mais de la substruction. Et je dirai au Collège d'aller voir la maison de Monsieur le Directeur du MAC's qui habite à la rue des Chartriers, qui sur un soubassement du 15e ou 16e Siècle parfaitement identique a fait réaliser par un architecte de renom une rénovation de façade en élévation, crépie, discrète qui met en valeur ce soubassement architecturalement intéressant. Voilà, ce que je voulais dire en ce qui concerne la possibilité technique. Je dis simplement que maintenant on fait feu de tous bois dans l'argumentation pour dire que ça ne vaut rien. Je suis d'accord qu'il y a eu des dénaturations mais je suis d'accord qu'il est restaurable, il est certain que l'on pourra retrouver dans les collections de pierres de la Ville, et je ne pense qu'à celles qui garnissent le terrain vague de la rue des Sars, les pièces nécessaires à refaire, et puis on peut en refaire à l'identique pour ragréer les quelques morceaux abîmés, on l'a fait pour d'autres bâtiments. Je rappelle que sur cette Grand Place, parce que nous avons des exigences de respect patrimonial et d'unité architecturale, l'ancien Drug's devenu Pizza Hut a été restauré à l'identique et quand

il a fallu, on a remis les pierres pour que cette façade retrouve son harmonie antérieure, il n'y a pas de raison pour les quelques moellons à faire retailler ou à retrouver qu'on le néglige ici. Je pense que les arguments que l'on oppose sont des arguments qui montrent une gêne dans le fait que l'on n'a pas tenu compte de ce patrimoine, alors on parle de "façadisme". Ce n'est pas du "façadisme"! Le "façadisme" c'est ce qu'on a fait sur la Grand Place quand l'Hôtel de l'Impératrice qui était l'ancien café "Au Chevalier" qui possédait un escalier hélicoïdal avec une rampe extraordinaire terminée par un dauphin a été entièrement saccagé pour ne conserver que la façade. Ici, il n'y a plus rien dedans. Donc, ce n'est pas du "façadisme" que de demander que ce qui reste de ces éléments anciens qui sont non seulement architecturalement mais historiquement, par l'anecdote que je vous ai racontée la dernière fois, un témoin important de notre passé soit sauvegardé. Donc, l'intérêt anecdotique de la façade, je pense que je peux rencontrer l'argument en disant que tout est techniquement possible et ne sera certainement pas, Monsieur le Bourgmestre, d'un prix démesuré si l'on conserve ce soubassement et que l'on crée une architecture qui le valorise plutôt qu'une architecture qui veut se suffire en soit mais qui en soit ne vaut rien. Alors, discussion juridique pour terminer. J'avais fait référence dans mon interpellation du mois de juillet à l'article 330 12èmement du CWATUP pour justifier qu'il fallait une enquête publique, la question se posait de la même manière, Monsieur le Bourgmestre, que celle que j'ai évoquée au point n° 44, en réalité, y avait-il oui ou non une intention de demander un permis de bâtir et demande-t-on au Conseil, Monsieur le Bourgmestre, de d'abord voter sur un projet qui va dans le détail, puisqu'il implique l'ensemble des contraintes architecturales avant de demander un permis de bâtir et de s'ouvrir de la question au Fonctionnaire délégué et à la DGATL en général pour les raisons que je vous ai expliquées tout à l'heure. Si, effectivement l'article 330 12èmement n'est pas expressis verbis d'application, on peut faire application des règles que j'avais rappelées parce que, un, ce bien se trouve dans une zone de protection générale qui est la zone du Centre Historique de Mons, deux, ce bien se trouve dans le périmètre d'un site classé, qui est le site du quartier où se trouve l'Hôtel de Ville, le Jardin du Mayeur, précisément, le Mont de Piété dont nous avons parlé et qui était de toute façon mentionné à l'inventaire de 1975, ce que la Direction des services techniques des Travaux a bien voulu reconnaître. Alors, je demande à votre Collège et je demande à l'ensemble de mes collègues conseillers et collègues conseillères communales de demander au Collège de revoir la copie, je sais que ce dossier est inscrit au Triennal en 2003 et qu'en principe, nous devrions faire parvenir avant le 15 septembre 2003 à la Région wallonne le projet et je pense que, ce n'est pas parce qu'on a fait une erreur que l'on ne peut pas la réparer ou prétexte que l'on n'aura plus les sous, c'est

exactement la même problématique qui se pose avec – et vous l'avez reconnu, Monsieur le Bourgmestre – le caractère assassin de l'équipement de sécurité pompier du Mont de Piété qui nous met aujourd'hui dans l'impossibilité de réaliser une valorisation d'ampleur de ce bâtiment. Je demande au Conseil d'avoir la même réaction à l'égard de celui-ci et de demander que sur base des principes que j'ai développés, le projet soit entièrement revu suivant les préoccupations que je viens d'émettre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, voilà, Monsieur le Bourgmestre, je veux d'abord affirmer que nous sommes tous soucieux de la sauvegarde du patrimoine tant matériel qu'immatériel de la Ville de Mons et qu'il n'y a pas les bons et les mauvais dans ce domaine-là. On a écouté à plusieurs reprises le Conseiller COLLETTE, on a lu la presse, j'ai été voir le répertoire aussi du patrimoine, j'ai interrogé une personne très qualifiée pour avoir son point de vue, alors, parmi tous ces éléments, je crois qu'il faut être mesuré, équilibré et être raisonnable et il faut faire un choix, même s'il est parfois pas facile. Le premier élément que je veux quand même toujours rappeler c'est que le 19 et 19 bis de la rue Neuve, c'est une honte depuis pas mal d'années qui est dénoncée à répétition. Il y a des années qu'on essaie de le mettre au triennal, les travaux qui devraient le transformer, on y arrive enfin, ce qui est une bonne chose. Mais alors, je voudrais surtout dire qu'après les fusions, il y a eu un choix, il y a eu un débat, on a dit: "l'Administration de la Ville, on la fait déménager vers l'extérieur, ou est-ce qu'on la laisse dans le périmètre central?" Il y avait du pour et du contre. Namur a choisi de faire un Nouvel Hôtel de Ville, Mons à tort ou à raison a maintenu les Services communaux principaux dans le Centre. Et il eut été difficile d'ailleurs d'avoir les moyens de faire un Nouvel Hôtel de Ville, il en avait été question, on était parti pour le milliard et davantage, et puis il y avait le souci de maintenir la vie dans le Centre. Donc, à l'époque il y a eu un choix et c'est un petit peu la suite de ce choix qui est posée aujourd'hui dans la rénovation des 19 et 19 bis. Mais alors, une question aussi qu'il faut se poser, est-ce que cette ogive, cette porte constitue un patrimoine majeur, un élément majeur? En conscience, je ne le crois pas. On préfèrerait tout garder si on a les moyens et si ça s'insère dans une politique globale, mais ici, ça ne semble pas possible. Si bien qu'après réflexion, mesures, nous voterons positivement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Pour répondre à Monsieur HAMAIDE, si on ne conserve que le patrimoine majeur, Mons deviendra un Musée, or, ce n'est pas de ça qu'on veut, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Tout d'abord, je vous remercie tous les deux pour votre intervention et vais vous faire part des considérations suivantes du Collège. Un, très objectivement, je vois que c'est sa journée aujourd'hui mais, considérer que des personnes par exemple comme Monsieur BENRUBI, voire d'autres dans ce service, Madame ROUHART et d'autres, seraient des personnes désinvoltes ou peu intéressées à la sauvegarde du patrimoine de Mons serait injuste et faire injure au travail remarquable qu'ils ont réalisé. Moi-même qui assume la fonction de Bourgmestre, je n'hésite pas quand il y a quelque chose qui ne va pas, à le faire remarquer, mais très objectivement, si cette ville est aujourd'hui dans son état de rénovation que nous connaissons, si cette ville est citée en exemple un peu partout en Europe, voire au-delà de l'Europe, nous le devons à quelques architectes de talent et aussi à nos deux principaux responsables que sont Monsieur BENRUBI et Madame ROUHART. Donc, je pense que quand ces personnes avec leurs qualités et leurs défauts insistent, rédigent une note, prennent des engagements fermes tels comme ils l'ont fait, les connaissant, c'est qu'ils ont réfléchi et re-réfléchi au sujet. Ceci étant, Monsieur HAMAIDE avait raison, il n'y a pas des bons et des mauvais défenseurs du patrimoine montois et s'il n'y avait qu'une pierre à sauvegarder des siècles derniers, même du 15e ou du 16e, nous ferions le maximum pour préserver la pierre, avec quand même le souci d'un minimum de fonctionnalité. Ici, voilà ce que je vous suggère, le Collège veut inscrire ce projet dans le Plan Triennal non pas par caprice mais simplement parce qu'il voit l'évolution des choses, le Musée des Beaux-Arts, le Mont de Piété – on vient d'en parler avec le bon et le mauvais –, nous avons les projets importants sur la Grand Place de Mons – nous y reviendrons à un prochain Conseil communal – et il serait de bonne gestion de clôturer cette rénovation en partie car il restera toujours le coin que vous évoquiez mais en supprimant cette affrosité que constitue le 19 et 19 bis à la rue Neuve. Alors, je vous propose que nous approuvions aujourd'hui le projet, que nous l'inscrivions au Triennal, que parallèlement, dès demain, nous consultions, et vous aurez la gentille en aparté de me donner le nom de cet architecte qui a sauvegardé ce bâtiment que vous considérez comme étant un bâtiment comparable avec un soubassement, un porche et, si l'architecte accepte de nous donner un conseil, ça veut dire qu'il s'exclut lui-même d'une éventuelle rénovation – car vous savez qu'en terme de réglementation sur les marchés publics, le conseilleur ne peut pas être l'auteur –, nous serions prêts à lui payer des honoraires pour qu'il nous conseille sur la manière avec laquelle il a agi dans le cas précis que vous avez considéré et sur base de cette information, je vous promets un réexamen et éventuellement un amendement. Mais je préférerais que le dossier parte au niveau régional pour que nous

entamions le long chemin, qui parfois dure plusieurs années, des procédures administratives. Voilà un peu la proposition que je vous fais. ECOLO? Abstention. CDH? MR? PS?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 70e annexe

69e objet: RAEC/RAETC - Création voirie de desserte et égouttage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3e 3e E/2003.764.136.ML

Madame BROHEE, Conseillère: Ce point concerne la création de la voirie d'accès au RAEC Football et au RAETC Tennis. En fait, ces travaux ont été initialement estimés par les Services Techniques à 495.000 EUR, montant d'ailleurs inscrit au Budget 2003 passe maintenant à 1.049.299 EUR, soit plus du double. La justification de cette différence est très explicite dans le dossier. L'itinéraire est différent, l'augmentation de l'équipement, doublement d'espaces de stationnement, poses de clôtures et un aménagement d'une partie qui était au départ destinée à la desserte du stade et qui devait être incluse dans le projet "Foot" en gros. En fait, tous ces éléments sont des éléments qui sont ressortis des négociations avec le ou les partenaires et qui sont apparus et qui ont été fournis au Service Technique après l'élaboration de l'estimation. Donc, ma première question est une réflexion, je déplore que le Service Technique ait eu reçu les informations qui étaient vraiment des informations de base après qu'on leur ait demandé de faire cette estimation. Donc, quelque part, on a un peu mis la charrue, c'est-à-dire l'estimation, avant les bœufs, avec une conséquence budgétaire et aussi le fait que le Service Technique a aussi travaillé pour des prunes. Au-delà de l'aspect de la gestion interne de ce dossier, je voudrais intervenir par rapport aux fonds communaux investis. L'impact budgétaire de ces travaux aurait dû être de 1.049.299 EUR à charge complète de la Ville et donc des citoyens. Je dis bien "aurait dû être" car fin de la semaine dernière une promesse de subsides, tel "Zorro est arrivé", à concurrence de 60 % du montant des travaux. Partant de cette bonne nouvelle, je fais les comptes. Il reste donc, pour ce dossier-ci 419.719 EUR à charge totale de la Ville, auxquels je peux ajouter rien que pour le Conseil communal de ce jour les 19.000 EUR pour la mise en couleur des structures

métalliques, point 25 que j'ai relevé, étant à charge totale de la Ville, et près de 15.000 EUR pour la mission de coordination et de sécurité pour des travaux d'aménagement, point 61, que j'ai également relevé. Donc, pour le Conseil communal de ce jour, on arrive à un total de 454.687 EUR à charge totale de la Ville et donc des citoyens. Pour être un peu plus significative, ce qui fait 18.342.000 anciens francs belges, montant auquel on peut ajouter 495.000 EUR pour l'aménagement des 10 terrains de tennis, 123.900 EUR pour la construction d'un pavillon d'accueil pour les tennis, 441.650 EUR pour la construction d'un club house pour le tennis. Montants de quelques dossiers qui ont été soumis au Conseil communal depuis septembre 2002. Et je suis heureuse de ne siéger que depuis un an. Soit un total de 1.060.550 EUR, en anciens francs belges, 42.782.481 BEF, pour des travaux, pour ces trois postes-là que nous pouvons qualifier de collatéraux et à charge totale de la Ville. Sur un an, donc, si je prends les dossiers du jour et les trois dossiers que j'ai relevés depuis un an, nous arrivons à un total de 1.515.237 EUR à charge totale de la Ville et donc des citoyens, en anciens francs belges, nous sommes à 61.124.000 BEF. Ce qui fait quand même beaucoup, à ce prix-là on aurait quand même pu construire d'autres infrastructures sportives! Ma question est: "Est-ce que le Collège s'est fixé une limite budgétaire des deniers que la Ville investira dans les infrastructures et dans les aménagements collatéraux qui découlent du parcours en élite du RAEC, et si cette limite a été fixée, quelle est-elle?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous remercie pour votre intervention. Y a-t-il d'autres interventions? Je vais peut-être vous étonner, Madame, moi, je partage assez votre analyse et j'ai fait mes comptes comme vous. Et c'est pour moi, toujours, une question qui me turlupine, mais force est de constater, un, l'Albert est monté en Division 1 dans l'allégresse et dans l'euphorie populaire. Deux, une tribune fut promise et le précédent Conseil communal avait marqué globalement son accord. Trois, le règlement de la Fédération belge de football est tel que sans intervention avec un schéma précis de rénovation de ce stade, calendrier à l'appui, le Club aurait pu être sanctionné et descendre en Division 2 ou 3. A moins de ne rien comprendre à la vie en société et à l'élan et à l'impact de ce "sport-spectacle" qu'est le football de haut niveau, c'est vrai que le Collège et le Conseil communal en approuvant un certain nombre de décisions n'ont pas cru qu'il était de bon aloi d'aller dire à un Club qui monte en Division 1: "l'autorité communale refuse de mettre le stade en conformité et vous n'avez qu'à descendre!". Je pense que, bien entendu, ça et là, l'une ou l'autre individualité, voire un groupe politique, en particulier dans l'opposition, disent ce genre de propos ou tiennent ce genre de propos, je peux le comprendre. Quelle que soit la majorité en place à la Ville, je vois difficilement une telle réponse. Dès lors, en traînant les pieds, nous avons décidé d'avancer

dans l'aménagement de ce stade. Je n'ignore pas d'ailleurs les propositions qui visaient à créer de toute pièce un stade, je l'ai longuement examiné, moi-même y étais favorable, le problème est que même en créant de toute pièce un stade, outre que ça coûte beaucoup d'argent, mais les délais étaient tels que l'Union belge n'accepterait jamais de nous laisser dans la situation où nous étions. Nous voilà partis pour rénover le stade, éclairage, tribune, les travaux. Il se fait, Madame, - et c'est bien avant que je n'arrive – que le RAETC bénéficiait de conventions accordant les terrains de tennis pour de très, très longues années. Tout ça résultait d'une politique ancienne qui faisait qu'on pensait qu'il était de bonne gestion de permettre l'occupation sans risque pour 30 ans. Nous avons hérité de cette situation. On a commencé à négocier une première fois, puis on s'est rendu compte que les mesures de sécurité exigées par le Ministère de l'Intérieur, la Police, les pompiers, les ambulanciers, le docteur x, etc. qu'il n'y avait rien à faire, quand on aurait construit la tribune, il fallait pouvoir passer derrière la tribune à un nombre de x mètres et que, bien entendu, on était là, ni plus, ni moins, totalement en plein milieu des terrains de tennis. Dès lors, les responsables du tennis ont crié au scandale, sont venus voir la Ville, forts de leurs conventions. Force était de constater que, un, il y avait, bien entendu, une nuisance réelle en plein milieu du jeu de quilles, que, deux, il y avait des obligations contractées de bonne foi depuis belle lurette et qu'il fallait trouver des solutions. Nous avons pensé modestement, Madame, qu'on aurait pu trouver un terrain pour le tennis en dehors de cet endroit un peu étriqué que constitue la zone juste derrière l'Albert. Nous sommes allés, on a négocié, avec d'ailleurs un Ministre ECOLO fort sympathique, l'acquisition de terrains près de l'hôpital psychiatrique "Chênes Aux Haies". Je croyais moi-même être "sorti des flûtes". Le Ministre s'est vraiment montré extrêmement collaborant, on pouvait avancer et on a demandé une estimation. Eh bien l'estimation, Madame, c'était plus de 3.000.000 d'euros! Quand j'ai vu les chiffres, je suis tombé à la renverse! Parce que dans les chiffres, il n'y avait pas encore l'aménagement des parkings ou je ne sais quoi, il y avait encore les pénétrations, donc, quand on aurait tout terminé, ça aurait coûté pas loin de 4.000.000 d'euros. Je suis tombé de la chaise virtuellement. J'ai dit: "il faut trouver une autre solution". Rebelotte, renégociations, ce qui est normal. Et pour finir, avec les Ursulines, on a trouvé un accord et je dois dire que les Sœurs des Ursulines ont été extrêmement correctes car dans la position de force qu’elles avaient dans la négociation, elles auraient pu exiger beaucoup plus. Cela a été une négociation extrêmement correcte, mais, avec un minimum d’exigences en terme de cette voirie, le fait aussi que les terrains sont des terrains anciennement marécageux donc plein de problèmes, bref. Nous avons agi, je dirai, tout au long du processus, d’une manière qui nous était presque imposée par les événements,

aujourd'hui on en est, du moins je l'espère, au bout des investissements nécessaires, on peut espérer qu'à la fois le football puisse se développer dans des conditions optimales et que le club de tennis puisque continuer son évolution dans des conditions optimales. La Ville a assumé ses responsabilités et je suis d'accord avec vous, que c'est cher. Mais, aujourd'hui, dès que vous touchez à une voirie, je ne sais plus où on parlait encore de quelques centaines de mètres, c'est inimaginable, cela se compte immédiatement en millions d'euros. Voilà un peu la situation et nous avons agi au mieux de ce que nous pensions devoir faire dans cette situation particulière avec les impératifs et les contraintes que nous connaissions. Voilà, Madame.

Madame BROHEE, Conseillère: Votre réponse d'abord m'interpelle par rapport à une chose, oui, je peux comprendre l'élan social mais je dirai que la vie sociale ne se limite pas à l'évolution d'un seul club…. Ceci dit, d'autres clubs évoluant….

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Cela c'est clair qu'il y a d'autres clubs et que nous voulons les financer aussi.

Madame BROHEE, Conseillère: d'autres clubs évoluant en division d'élite, apprécieraient d'avoir aussi quelques moyens. La deuxième chose sur laquelle je voulais intervenir, c'est que vous n'avez pas répondu à ma question: est-ce que le Collège s'est fixé une limite ou pas? Le Collège sera-t-il toujours dépendant des événements qui pourraient survenir?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Le Collège se fixe à la limite actuelle mais, Madame, je commence à avoir quelques heures de vol, et donc vous dire aujourd'hui que c'est la fin de la fin, qu'il n'y aura plus un euro supplémentaire, et puis il y aura toujours bien un architecte, un ingénieur, un pompier, je ne sais qui, qui va dire que telle mesure de sécurité ou pour telle coordination ou bien on trouverait peut-être une pierre du 15ème siècle qu'il faudra quand même faire quelque chose. Donc, très clairement, je veux limiter au maximum les dépenses mais je ne m'engage pas aujourd'hui avec une déclaration qui m'obligerait, à un moment donné, de ne pas respecter la parole que je donne. Nous ferons le maximum pour rester dans les budgets actuels, sauf cas de force majeure que je ne peux pas prévoir.

Moyennant ces explications: groupe Ecolo: OUI…

Monsieur VISEUR, Conseiller: Vous avez l'air étonné, mais ce sont quand même des chiffres qui doivent être mis sur la table mais on ne vous a pas critiqué sur ce plan-là et donc…

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne me suis pas senti critiqué, je vous ai dit ce que je pense!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je dis que vous avez l'air étonné que nous votons oui mais cela me paraît logique, après avoir fait le point sur les chiffres.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, avec toutes les vocations que Justine crée pour le moment, ce n'est pas mauvais d'avoir quelques clubs de tennis!

ADOPTE à l'unanimité – 71e annexe

70e objet: Fabrique d'Eglise Sainte-Elisabeth à Mons. Autorisation d'ester en justice. Gestion financière 79005/2003

ADOPTE à l'unanimité – 72e annexe

71e objet: Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Obourg. Budget général des dépenses et recettes – exercice 2003. Gestion financière 790/10

ADOPTE à l'unanimité – 73e annexe

72e objet: Fabrique d'Eglise Sainte-Waudru à Mons – modification budgétaire n°1 – exercice 2003. Gestion financière 790/02

ADOPTE à l'unanimité – 74e annexe

73e objet: Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas en Havré – Modification budgétaire n°1 – exercice 2003. Gestion financière 790/03

ADOPTE à l'unanimité – 75e annexe

74e objet: Eglise Protestante Unie de Belgique de Jemappes. Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2003. Gestion financière 790/27

ADOPTE à l'unanimité – 76e annexe

75e objet: Eglise Protestante Unie de Belgique de Jemappes. Modification budgétaire n°1 exercice 2003. Gestion financière 790/27

ADOPTE à l'unanimité – 77e annexe

76e objet: Cellule foncière. Mons, rue d'Havré (ancien cinéma Le Clichy) Echange de parcelles entre la Ville de Mons et le restaurant Le Jade de Chine.
Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 78e annexe

77e objet: Cellule foncière. Acquisition d'une emprise dans une propriété sise à Obourg – rue des Ecoles, cadastrée section B n° 45 B. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 79e annexe

78e objet: Budget Extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour l'Académie des Métiers des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2e 1548/2.1

ADOPTE à l'unanimité – 80e annexe

79e objet: Budget Extraordinaire. Acquisition de matériel didactique – four destiné à la section « cuisine de collectivité » nécessaire à l'apprentissage des élèves de l'Académie des Métiers des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2e 1548/2.2

ADOPTE à l'unanimité – 81e annexe

80e objet: Budget Extraordinaire. Acquisition de matériel didactique – une débroussailleuse et un souffleur à dos pour l'Académie des Métiers des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2e 1548.2.4

ADOPTE à l'unanimité – 82e annexe

81e objet: Tarif du droit d'inscription administratif dans les établissements de Promotion sociale de la Ville. 8e/2e BD/IG

ADOPTE à l'unanimité – 83e annexe

82e objet: Réorganisation des écoles fondamentales au 1.9.2003. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 84e annexe

83e objet: Réorganisation des groupements des écoles au 1.9.2003. 8e/1e 64

RETIRE

84e objet: Occupation des locaux scolaires. Règlement d'ordre intérieur des locaux scolaires. 8e/1e 854

ADOPTE à l'unanimité – 85eannexe

85e objet: ASBL « F.I.F.A. » Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation
Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 86e annexe

86e objet: ASBL « F.I.F.A. » Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 87e annexe

87e objet: ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 88e annexe

88e objet: ASBL "Union Mons-Hainaut". Compte de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 89e annexe

89e objet: ASBL "Union Mons-Hainaut". Budget de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/B2002.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 90e annexe

90e objet: ASBL « F.C. Obourg ». Compte et bilan des exercices 2000-2001. Approbation. Gestion financière C/2000-2001

ADOPTE à l'unanimité – 91e annexe

91e objet: Convention entre la Région wallonne et la Ville de Mons en vue de mener une opération de maîtrise de l'énergie. Avenant n° 12. Affaires sociales Energie

ADOPTE à l'unanimité – 92e annexe

Monsieur VISEUR, Conseiller: Comme tout le monde le sait certainement ici, le centre commercial des Grands Prés ouvrira dans quelques jours. Nous avons eu, vous l'avez d'ailleurs déjà rappelé, de nombreux débats dans cette enceinte et il n'est pas question de vouloir rediscuter de l'ensemble du dossier mais je tenais quand même à poser quelques questions, à émettre peut-être aussi quelques suggestions à propos de la circulation routière sur les voiries qui conduiront aux Grands Prés et sur les risques qui vont peut-être se poser. Il me semble qu'à certains moments et je pense particulièrement au samedi après-midi, les différentes activités qui sont les pôles d'attraction qui vont générer de la circulation sur ce site vont tous les faire plus ou moins en même temps et que cela risque de poser des problèmes. Effectivement, lorsqu'il y a une exposition à Mons Expo, c'est en général le samedi après-midi qu'il y a le plus de monde, à Imagix, c'est le samedi après-midi qu'il y a le plus de monde, et aussi en ce qui concerne le nouveau centre commercial, on sait bien que le samedi après-midi, c'est le jour des courses et donc, cela va aussi provoquer des risques de saturation le samedi après-midi. Les voies d'accès qui sont actuellement existantes me semblent insuffisantes pour absorber toute cette circulation. On a prévu de très grands parkings mais il faut encore pouvoir les atteindre ces parkings. Et, si j'ai cette crainte, c'est que déjà aujourd'hui, rien qu'avec la sortie du cinéma à certaines heures, les voiries sont déjà encombrées, alors que nous n'avons pas encore le centre commercial et qu'il n'y a pas éventuellement d'exposition à Mons Expo. On va d'ailleurs être mis à l'épreuve du feu très rapidement puisque dès le premier week-end qui suivra l'ouverture du magasin Carrefour du centre commercial, il y aura en même temps la Foire Commerciale et donc il faudra gérer sur la voirie actuelle le monde qu'il y aura et qui va vers le centre commercial, qui va vers Imagix

et qui se rendra à la Foire Commerciale. Il y a évidemment une idée qui vient en tête, il faut favoriser les transports en commun et c'est vrai qu'il y aura des minibus qui transporteront gratuitement les clients vers ces sites. Mais, précisément, cette gratuité qui est mise entièrement à charge des pouvoirs publics me semble quand même, si pas poser problème, au moins mériter un certain débat. Parce qu'il s'agit bien d'entreprises commerciales lorsqu'il y a le cinéma, lorsqu'il y a Carrefour, lorsqu'il y a la Foire Commerciale, par exemple, est-il normal que ce soit les pouvoirs publics qui doivent assumer le transport gratuit, à sa seule charge, des clients qui vont là-bas? On pourrait d'ailleurs imaginer que certains autres magasins crient à la distorsion de concurrence parce que si on conduit les clients à Carrefour pourquoi pas, par exemple, le Delhaize de la Chaussée du Roeulx ne pourrait pas dire, et moi, on peut aussi m'amener mes clients gratuitement en minibus…

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: et le magasin Bio à côté…

Monsieur VISEUR, Conseiller: et le magasin Bio à côté, mais enfin, j'e n'ai pris qu'un exemple parce qu'il ne me semble pas vraiment normal que ce soit les pouvoirs publics qui, à leur seule charge, doivent prendre ce transport gratuit en compte. Donc, la question que je vous pose, est-ce que le Collège, dans cette optique-là, envisage de négocier la prise en charge au moins partielle du transport gratuit par ces entreprises?

Maintenant, favoriser le transport en commun, on y est certainement favorable, mais il faut bien se rendre compte que s'il y a des embouteillages et si les minibus sont eux-mêmes englués dans les embouteillages, ce sera évidemment une mauvaise solution et donc que la solution qui pourrait intervenir, c'est de réserver des bandes de circulation précisément à ces minibus. Je sais bien que le contre argument est de dire oui, mais cela veut dire que cela laissera encore un petit peu moins de place pour les autres mais, au moins, les transports en commun circuleront librement et ce sera une incitation. Je n'ai pas oublié que le système de navettes avait été inventé aussi non pas seulement pour transporter les clients vers les Grands Prés mais aussi pour les ramener vers le centre de Mons. Et là, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas aussi des problèmes parce qu'on peut se demander si le flux sera bien dans ce sens-là et si ce ne sera pas le flux inverse. Est-ce qu'on ne va pas vider le centre de Mons pour aller les porter aux Grands Prés plutôt que l'optique que nous avions en tête de ramener les gens vers le centre de Mons. C'est vrai que contrairement à ce que j'avais écrit d'ailleurs dans ma demande d'interpellation, il ne faudra pas changer de bus lorsqu'on prendra le bus aux Grands Prés, on pourra aller en passant par la gare directement à la Place mais, renseignements pris auprès des TEC, le parcours jusqu'à la gare, c'est 12 minutes, le parcours de la gare à la Grand-Place de ce circuit A, c'est 15 minutes plus le temps d'arrêt à la gare plus évidemment

le petit temps d'attente même si on en prévoit beaucoup pour prendre le bus, il faut compter pour venir boire un verre sur la Grand-Place en partant des Grands Prés, il faudra ½ heure de bus pour venir et ½ h de bus pour retourner et là, en soi, on peut déjà se demander si 1 h de bus cela ne va pas être suffisamment dissuasif pour que cela ne marche pas du tout. Peut-être faudrait-il imaginer une liaison directe Grands-Prés - Grand-Place sans la brancher sur le circuit A actuel qu'il ne faudra pas nécessairement éliminer parce que celui-là passe par la gare mais est-ce qu'il n'y a pas une alternance possible, un vers la gare, un vers la Grand-Place, est-ce qu'on n'a pas aussi imaginé peut-être de ne réserver la gratuité que dans un seul sens, c'est-à-dire dans le sens qui ramènerait les gens vers le centre et pas dans le sens qui va aller vider le centre vers les Grands Prés. Voilà une série de réflexions, de suggestions, de craintes surtout en matière des embouteillages que je vois poindre au début et cela donnera une mauvaise réputation au projet, une réputation d'inaccessibilité et ce serait quand même dommage. Je crois qu'il ne faut rater ni le centre de Mons, ni évidemment le nouveau projet des Grands Prés.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie pour votre intervention. Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, vous semblez vous interroger pour savoir si tout ce flux de personnes, ce serait à l'avantage de. Si le Conseil communal décide d'une position, j'ai la faiblesse de penser que c'est pour l'intérêt général et je m'en explique. Avec les Grands Prés, ce seront des millions de personnes qui vont transiter dans cet endroit et je pense que la probabilité qu'il y ait un flux vers la Grand-Place et de la Grand-Place vers les Grands Prés, cette probabilité est très grande. Si nous laissons aller les choses, sans prévoir un minimum de trajet par transport en commun, quiconque prendrait son véhicule pour aller sur les Grands Prés, irait encombrer encore plus les parkings des Grands Prés et surtout, ceux des Grands Prés qui viendraient au Centre-Ville, avec toute la politique que nous menons actuellement, ce serait bien entendu presque catastrophique d'avoir un taux plus important de véhicules, nous ne sommes pas capables, dans l'intra muros, d'absorber ce taux. Dès lors, à l'instar de ce que nous avons fait pour les parkings de persuasion, je rappelle puisqu'aujourd'hui, vous ne l'avez pas indiqué, que quand même, on fait ce que l'on a dit. A un moment donné, je me rappelle que vous êtes intervenu avec une détermination remarquée sur l'absolue nécessité, avant toutes nos réformes sur les parkings, de mettre des parkings de persuasion. Le Collège a, à ce jour, mis en place deux parkings de persuasion. Nous évaluerons le succès de ces parkings mais ils existent. Et, bien entendu, ils existent et pour qu'ils puissent fonctionner, on a dû rendre cela gratuit. On peut en discuter à perte de vue. On avait le sentiment que si on n'était pas passé par la gratuité, cela n'aurait pas fonctionné. Parenthèse, un des deux parkings se

trouve au parking Brico, cela va devenir maintenant au parking de Mons Expo. C'est le même raisonnement qui prévaut pour la gratuité du circuit A. Je vous concède qu'il est facile d'aller de derrière la gare à devant la gare dans des délais courts et là, il faut étudier aussi des bandes spécifiques, qu'il est, dans l'état actuel des choses, plus long d'aller de la gare à la Grand-Place puisque c'est le circuit habituel. Il me semble que la plupart des personnes peuvent, sans crainte d'une fatigue excessive et d'un effort physique qui serait insurmontable, descendre à la gare pour se promener jusqu'à la Grand-Place et y prendre un verre. Certaines personnes, bien entendu, éprouveront de plus grandes difficultés et devront patienter un peu plus dans l'état actuel des choses. Nous ferons réexaminer une énième fois un parcours plus direct Grand-Place - Grands-Prés, mais les TEC, compte tenu de leur situation financière, ne sont pas en mesure de le faire sans intervention et d'ailleurs, il y a une demande d'intervention auprès du Ministre Ecolo des Transports. Compte tenu de votre influence, je vous demande d'ailleurs d'insister sur la pertinence de ce que nous faisons pour que des subventions importantes puissent être versées aux TEC Mons-Hainaut pour que nous puissions développer encore plus les services publics gratuits pour la population. Je termine en vous disant que, comme vous, je suis attentif bien entendu aux effets « circulation ». Je pense que notamment au moment de l'ouverture et compte tenu des deux événements, le hasard a voulu qu'il y en ait deux en même temps, et que dès lors la police et il y a des travaux préparatoires pour le moment, doit être présente et en ce compris sur l'autoroute et la police des autoroutes. Que, par ailleurs, nous y travaillons maintenant depuis 3 ans, devraient bientôt débuter des travaux sur le pont de Ghlin, un rond-point qui va permettre aux véhicules qui viennent du Centre-Ville d'aller à la gare sans devoir passer à la Place Régnier au Long Col et surtout ce rond-point va permettre d'avoir deux rampes de transit qui vont permettre aux piétons, aux cyclistes et aux personnes moins valides de se rendre de la Place Warocqué jusqu'au Grand Large et aux Grands Prés sans rencontrer de véhicules. C'est bien entendu une condition sine qua non pour qu'il y ait une continuité et un trafic fluide et sécurisé entre les deux. Ces travaux doivent débuter dans des délais raisonnables. Nous sommes en discussion avec le MET, je ne désespère pas que dès le printemps prochain ces travaux s'entament et je suis pour le moment en discussion avec le Cabinet pour qu'ils puissent s'effectuer dans des délais raisonnables parce que ce sont de très, très gros travaux qui doivent être réalisés. J'ai le sentiment qu'avec ce rond-point, avec les bus plus des travaux du côté de Jemappes, à la sortie côté Pont Canal, là on devrait avoir une fluidification de la circulation. Par ailleurs, j'ai demandé que sur l'ensemble du site, il y ait des panneaux qui indiquent clairement le Centre Historique. Ne vous étonnez pas, ne croyez pas qu'on est "zinzin", si vous voyez la flèche

aller du côté de Jemappes. C'est parce que nous pensons que sur le plan de la fluidité, les gens qui ne connaissent pas bien la Ville et qui veulent se rendre au Centre Historique malgré tout en voiture, les flèches conduisent ces personnes pour passer via Jemappes, repasser sur le pont et atteindre comme cela les parkings couverts qui existent ou le parking de la Place Nervienne pour éviter de venir engorger la partie du pont de Ghlin. Voilà ce qui est prévu, j'ai vu la maquette de ce fléchage et on devrait voir une douzaine de flèches avec le profil de la Ville et Centre Historique sur fond brun. Voilà.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Si vous permettez une courte réplique, d'abord il est évident que nous partageons un certain nombre d'inquiétudes mais je voudrais quand même clarifier les choses entre les parkings de persuasion à l'extérieur de la Ville et les navettes qui les desservent parce que c'est là même vers l'ensemble des services de la Ville, c'est destiné aux personnes qui viennent travailler dans le Centre-Ville et qui laissent leur voiture pour éviter d'avoir des voitures ventouses dans le Centre. Donc, là je conçois que cela doit être un service qui est entièrement à charge des pouvoirs publics. Mais, dans la mesure où on fait une navette qui va spécifiquement desservir des points commerciaux, des activités commerciales, il ne me semble pas logique que ce soit en charge, ni de la commune, ni non plus des éventuelles interventions de la Région Wallonne. Il me semble que l'on peut demander une participation, non pas à ceux qui ont déjà investi, c'est-à-dire FORUM INVEST mais à ceux qui exploitent, parce que ce n'est pas la même chose que d'essayer de négocier quelque chose avec Carrefour que de négocier avec FORUM INVEST. Et alors, petit élément aussi, vous n'avez pas reparlé de la passerelle qui est un peu le monstre du Loch Ness, est-ce qu'il n'y a pas cette fameuse passerelle qui devait passer au-dessus des voies de la gare, est-ce qu'il n'y a pas une éclaircie à l'horizon qui permettrait de l'espérer un jour avant la fin du 21ème siècle?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: En général, c'est toujours l'assemblée qui a le dernier mot, donc excusez-moi de reprendre la parole mais je réponds à votre question. Je suis toujours un peu gêné par ce discours qui voudrait quasiment signifier que l'autorité publique, finalement, est relativement complaisante à l'égard d'un pouvoir commercial. Ecoutez, ce n'est pas par rapport au pouvoir commercial. Ce lieu va attirer, je vous l'ai dit, des millions de personnes. Les voitures vont se compter par milliers. Je reste convaincu, ce n'est pas pour les commerces, mais que si on veut éviter un encombrement inutile de notre Ville, de notre Centre Historique, il faut prévoir des conditions qui permettent sans grande difficulté, comme dans des aéroports ou ailleurs, des navettes faciles et gratuites. Maintenant, on peut après l'expérience, voir ce que cela va donner mais il faut au moins créer ces conditions, qui sont des conditions de stimulation des personnes pour soit laisser les voitures là-bas, soit les laisser

ici et réduire, si faire se peut, ce transit de voitures entre le Centre Historique et ce lieu qui va compter, je le répète encore, des milliers de voitures par jour. C'est parce que je suis convaincu du contraire sinon je vous prendrais bien au mot, pour laisser les choses en l'état et puis vous viendrez me dire, on n'a pas pris toutes les précautions à cause des encombrements, etc., etc. Ici, nous essayons. Si, après 6 mois nous nous rendons compte qu'il faut peut-être agir autrement et peut-être qu'à ce moment-là, il faut demander un paiement, pourquoi pas? Parce qu'alors il y aurait peut-être une habitude qui se serait prise et on pourrait très bien l'envisager. Donc, je plaide pour qu'on lance l'opération et après cela, à la limite, on peut même revenir et si on trouve cela intéressant, pourquoi pas demander une certaine cotisation. N'oublions pas que nous examinons toujours ce projet par rapport au Centre Historique et c'est bien naturel mais, pour reprendre les propos de membres de votre groupe, il n'y a pas que le Centre Historique. Vous devez bien vous imaginer que pour beaucoup de gens, c'est une fameuse opportunité. Je ne parle pas de l'emploi etc., il y a énormément de gens qui se rendront sur ce lieu venant d'autres endroits du Grand Mons, qui connaissent bien Mons et qui, je l'espère, utiliseront les moyens de transport en commun pour se rendre d'un côté à l'autre. Pour ce qui concerne la passerelle, je redis ce que j'ai déjà dit, nous avions un projet de rénovation de la gare. On a mis autour de la table ce qu'on compte de meilleurs comme experts. On a respecté la Loi au point virgule près, donc, cela je peux vous dire que rien n'a échappé à la vigilance des services. Conclusion: aucun projet n'est bon. Conclusion: toujours pas de passerelle. Et votre serviteur reprend contact avec la Direction de la SNCB qui a changé pour maintenant les reconvaincre qu'on pourrait quand même, peut-être de manière plus modeste, recommencer. Et, s'il n'y avait que moi, il vaut parfois mieux un arrangement "berlique-berloque" mais que cela fonctionne, parce que quand je vois les descriptifs, les cahiers des charges et tout ce que l'on a fait, concours international pour se retrouver avec rien. Aujourd'hui, c'est "nada"! Mais, on a respecté, là je vous l'assure, à la lettre, tous les prescrits. Tout, rien n'a échappé aux services administratifs, rien! Mais on n'a pas de passerelle! Et donc, maintenant, je vais reprendre et je vais m'en occuper aussi à titre personnel, avec le Collège, pour qu'on mette des descriptifs peut-être moins ambitieux en respectant tout, en ce compris si on trouve des pierres du 15ème siècle mais qu'on puisse avancer car, et cela c'est le projet futur, il faut un parking derrière la gare, il faut une passerelle pour amener les gens sur les quais, cela décongestionnerait et cela permettrait aussi comme centre de bus de transit qui viennent un peu de toutes les localités du Borinage et de Mons au lieu de les avoir à l'intra muros, on pourrait avoir tout ce trafic juste de l'autre côté de la gare et faire en sorte que les gens traversent par cette passerelle et se retrouvent en 1 ou

2 minutes de ce côté-ci. Mais, à l'impossible nul n'est tenu, Monsieur le Conseiller et je reprendrai le bâton de pèlerin avec ce souci, encore une fois, de respecter la Loi, mais d'essayer d'avoir une passerelle.

Moyennant tous ces éclaircissements, le Conseil, séance publique se clôture. Je remercie les membres de la Presse ainsi que les visiteurs.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents.
Sont absents: MM. R. BIEFNOT, CARPENTIER, TAQUIN, SPEER, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. MANDERLIER, Mme JOARLETTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
92e objet: Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons SC. Ratification de la désignation des représentants de la Ville de Mons dans les organes de gestion et de contrôle. Secrétariat CISCM/MPO

ADOPTE – 93e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
93e objet: A.I.H.M. Représentation de la Ville de Mons pour la présente mandature aux Assemblées générales. Secrétariat IHM/MPO

ADOPTE – 94e annexe

94e objet: ADMINISTRATION CENTRALE
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Chef de Service administratif. 1e 3949

ADOPTE – 95e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Fin prématurée d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1e 4609

ADOPTE – 96e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
95e objet: SERVICES TECHNIQUES. Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un agent technique. 1e 3457

ADOPTE – 97e annexe

96e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une technicienne de surface définitive. 1e 4686

ADOPTE – 98e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Démission honorable d'une technicienne de surface définitive 1e 4589

ADOPTE – 99e annexe

97e objet: AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un commis à l'ASBL « La Maison des Ateliers ». 1e 12210

ADOPTE – 100e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un commis sous contrat. 1e 10571.1

ADOPTE – 101e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Prorogation d'une interruption complète de carrière octroyée à un ouvrier qualifié. 1e 10855.15

ADOPTE – 102e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
98e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps à une bibliothécaire dirigeante. 1e 10653

ADOPTE – 103e annexe

99e objet: SERVICE INCENDIE
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Prorogation de la validité de la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. 1e 5022

ADOPTE – 104e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Promotion d'un agent au grade de sous-chef opérateur. 1e 10230

ADOPTE – 105e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Octroi d'un congé préalable à la pension à 60 ans à un Caporal Pompier Professionnel. 1e 3259

ADOPTE – 106e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

100e objet: Agence Immobilière sociale « Mons-Logement » ASBL. Désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Cellule Logement JLLC/AA/JR/10/2003

ADOPTE - 107e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
101e objet: Démission d'un représentant de la Ville de Mons et désignation d'un remplaçant à la SORELOBO. Cellule Logement SORELOBO

ADOPTE – 108e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
102e objet: CPEONS. Assemblée générale. Représentants de la Ville de Mons. 8e/2e 760

ADOPTE – 109e annexe

103e objet: ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Interruption partielle de carrière d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e 1e 3005

ADOPTE – 110e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Interruption partielle de carrière d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8e 1e 3111

ADOPTE – 111e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Désignations à titre intérimaire de directeurs d'écoles. 8e/1e 6772/7111/6774

ADOPTE – 112e à 114e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de directeur d'écoles. 8e/1e 7638/7633/6449

ADOPTE – 115e à 117e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
e) Interruption partielle de carrière d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e 1e 7783

ADOPTE – 118e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
f) Reconduction du détachement d'un instituteur primaire définitif en qualité d'expert comme chargé de mission dans l'intérêt de l'enseignement. 8e 1e 6633

ADOPTE – 119e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
g) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type 1 d'une institutrice maternelles définitive. 8e 1e 5642

ADOPTE – 120e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
104e objet: ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS
Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours généraux et techniques. 8e 2e 7892

ADOPTE – 121e annexe

105e objet: ACADEMIE DE MUSIQUE
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Désignation d'un(e) directeur(trice) à temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e

ADOPTE – 122e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e

ADOPTE – 123e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Démission d'un professeur de musique de chambre, à titre définitif, en vue de sa mise à la retraite. 8e 3e 6739

ADOPTE – 124e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Détachement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement primaire (Décret du 12 juillet 1990, article 3). 8e 3e 7269

ADOPTE – 125e annexe

e) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif, en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur. 8e 3e 7502

REMIS

f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur d'art dramatique à titre définitif. 8e 3e 7502

REMIS

106e objet: MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques.8e/2e 8437

ADOPTE – 126e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e/2e 8438

ADOPTE – 127e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2e 8432

ADOPTE – 128e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Désignation à titre temporaire d'un commis-dactylographe à temps plein. 8e 2e 8377

ADOPTE – 129e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
e) Désignation d'un expert-pédagogique et technique (prolongation-récapitulatif). 8e 2e 7822

ADOPTE – 130e annexe

107e objet: ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2e 8413

ADOPTE – 131e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2e 8414

ADOPTE – 132e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Mise à la retraite pour inaptitude physique d'une chargée de cours généraux. 8e 2e 6260

ADOPTE – 133e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
108e objet: Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une puéricultrice. 1e 12130.7

ADOPTE – 134e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
109e objet: Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à une puéricultrice APE. 1e 10932

ADOPTE – 135e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
110e objet: Crèche. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à une infirmière graduée. 1e 10333

ADOPTE – 136e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2003

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:
Le Secrétaire communal Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE. Elio DI RUPO.

==========